



## **ANAIS DE HISTÓRIA DE ALÉM-MAR**

### **Vol. IV (2003)**

ISSN 0874-9671 (impresso/print)

ISSN 2795-4455 (electrónico/online)

Homepage: <https://revistas.rcaap.pt/aham>

---

### ***L'évêché du Congo et de l'Angola (1596-1760)***

Chantal Luís da Silva

---

#### **Como Citar | How to Cite**

Silva, Chantal Luís. 2003. « L'évêché du Congo et de l'Angola (1596-1760) ». *Anais de História de Além-Mar* IV: 295-334. <https://doi.org/10.57759/aham2003.37817>.

#### **Editor | Publisher**

CHAM – Centro de Humanidades | CHAM – Centre for the Humanities  
Faculdade de Ciências Sociais e Humanas  
Universidade NOVA de Lisboa | Universidade dos Açores  
Av.ª de Berna, 26-C | 1069-061 Lisboa, Portugal  
<http://www.cham.fcsh.unl.pt>

#### **Copyright**

© O(s) Autor(es), 2003. Esta é uma publicação de acesso aberto, distribuída nos termos da Licença Internacional Creative Commons Atribuição 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.pt>), que permite o uso, distribuição e reprodução sem restrições em qualquer meio, desde que o trabalho original seja devidamente citado.

© The Author(s), 2003. This is a work distributed under the terms of the Creative Commons Attribution 4.0 International License (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>), which permits unrestricted reuse, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.



As afirmações proferidas e os direitos de utilização das imagens são da inteira responsabilidade do(s) autor(es).  
The statements made and the rights to use the images are the sole responsibility of the author(s).

## L'ÉVÊCHÉ DU CONGO ET DE L'ANGOLA (1596-1760)

por

CHANTAL LUÍS DA SILVA \*

### Introduction

Le royaume du Congo est, au XVI<sup>ème</sup> siècle, l'un des principaux royaumes de l'Afrique centrale. Sa découverte marqua les esprits. Navigateurs, commerçants et missionnaires ont tenté d'identifier, de décrire et classer la nouveauté africaine. L'histoire de ce royaume, fondé probablement vers le début du XIV<sup>ème</sup> siècle, ne nous est connue que depuis sa découverte par le voyageur portugais Diogo Cão en 1483. Ceci s'explique par l'absence de documents écrits antérieurs à la christianisation. Son histoire a souvent été liée à celle du royaume voisin de l'Angola. Beaucoup d'études ont été faites sur le royaume du Congo et sur l'Angola. Rares sont pourtant les chercheurs qui ont tenté de réunir l'histoire de ces deux royaumes proches du royaume du Portugal<sup>1</sup>, qui au XVI<sup>ème</sup> siècle se voient prendre des destinées différentes. L'histoire des royaumes du Congo et de l'Angola a le privilège, rare en Afrique Noire, de bénéficier d'une documentation écrite remontant à plus de quatre siècles. Les sources que nous avons utilisées sont écrites exclusivement par les Européens. C'est à partir d'elles que nous tenterons d'analyser les rivalités qui ont pu exister entre les Jésuites et les Capucins. Les premiers étant soutenus par le *Patronat* portugais, les seconds par la *Propagande Fide*. A travers ces rivalités, nous aurons l'occasion d'envisager plus tard la politique religieuse appliquée par le royaume du Portugal et par Rome sur ces terres africaines.

Jusqu'en 1596, l'Afrique Centrale n'avait aucun évêché. L'Afrique du Nord en avait un<sup>2</sup>; les autres étaient tous situés sur des îles telles que le Cap Vert

---

\* Université Paris IV – Sorbonne.

<sup>1</sup> Le Congo et l'Angola entretenaient des relations assez proches avec le Portugal.

<sup>2</sup> Depuis 1570 (Ceuta-Tanger).

ou São Tomé. A l'époque, fonder un évêché à l'intérieur même du continent africain était une nouveauté.

Le royaume du Congo se montra très tôt favorable au christianisme. Rome était persuadée que le Congo deviendrait un grand royaume chrétien. La situation géographique de ce royaume favorisait l'ouverture à tout un réseau d'influences venues de la côte atlantique et de l'intérieur du continent. C'était ainsi un endroit stratégique pour le commerce. Nous pouvons supposer qu'au moment de la découverte, le royaume du Congo s'étendait de l'actuel Angola jusqu'au Gabon.

Pour pouvoir comprendre les raisons qui poussèrent à la création de l'évêché du Congo et de l'Angola, il nous semble indispensable d'analyser et d'expliquer la situation politico-religieuse du Portugal, du royaume du Congo et de l'Angola avant sa fondation. Nous retracerons ensuite la fondation de l'évêché, puis les difficultés qu'il a rencontrées jusqu'en 1760.

### **I. La situation politico-religieuse des royaumes du Portugal, du Congo et de l'Angola.**

Le Portugal a été la première nation européenne à définir ses limites continentales et à atteindre par conséquent son unité géographique, et donc politique ; ceci se produisit en 1249, quand Afonso III<sup>3</sup> parvint à l'extrémité méridionale du pays, dans l'Algarve. La conquête fut officiellement reconnue par Afonso X de Castille, en 1263. Dès lors le Portugal avaient les mains libres. Ce ne fut pourtant qu'en 1415<sup>4</sup> que com-mença l'aventure portugaise des découvertes, à la fois élan d'expansion et d'évangélisation. La nouvelle fut accueillie à Rome avec enthousiasme à tel point qu'elle se mit à concéder de plus en plus de privilèges au royaume du Portugal, allant jusqu'à lui concéder le droit du *Patronat*<sup>5</sup>.

Le *Patronat* apportait des privilèges considérables au roi du Portugal et limitait le pouvoir du Saint-Siège. Les évêques étaient nommés par le Saint-Siège apostolique sur présentation du roi du Portugal. Le roi pouvait ainsi mettre un de ses alliés à la tête d'un évêché, ce qui lui permettait d'avoir une plus grande autorité et une plus grande influence sur les territoires qui étaient sous la juridiction de l'évêque qu'il avait lui-même choisi.

A l'instar d'autres princes chrétiens, D. João III<sup>6</sup> mit l'Église au service du pouvoir royal. La Papauté ne voulait pas mécontenter le Portugal à un moment où la Réforme était en plein essor en Europe ; affaiblie, elle ne voulait pas perdre ses meilleurs alliés et faisait en sorte de ne pas les contrarier.

---

<sup>3</sup> Afonso III (1211/1248-1279).

<sup>4</sup> Après la conquête de Ceuta.

<sup>5</sup> Sur la notion du droit de patronat, on consultera l'ouvrage d'António da Silva REGO, *Les Missions Portugaises (aperçu général)*, Lisbonne, 1958.

<sup>6</sup> D. João III (1502/1521-1557).

De nombreux diocèses ont été créés aux XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles. Au nord de l'Afrique, le diocèse de Ceuta fut érigé en 1418 ; il fut par la suite rattaché à celui de Tanger, en 1570.

Jusqu'en 1596, l'Afrique Occidentale n'avait aucun diocèse sur son territoire.

Le tableau n° 1 présente la liste des diocèses qui ont été créés de 1533 à 1596.

TABLEAU N° 1 :  
**Les Diocèses du Portugal d'Outre Mer**<sup>7</sup>

| Diocèses        | Date de la bulle d'érection                  | Sous le Monarque | Sous le Pape  |
|-----------------|--|------------------|---------------|
| Ceuta et Tanger | 9/6/1570 (fusion)<br><i>Romanus Pontifex</i> | D. Sébastien     | Pie V         |
| Cap Vert        | 31/1/1533                                    | D. Jean III      | Clément VII   |
| Goa             | 31/1/1533                                    | D. Jean III      | Paul III      |
| São Tomé        | 31/2/1534                                    | D. Jean III      | Paul III      |
| Bahia           | 25/2/1551                                    | D. Jean III      | Paul III      |
| Ethiopie        | 23/1/1555                                    | D. Jean III      | Paul III      |
| Cochim          | 4/3/1557                                     | D. Jean III      | Paul IV       |
| Malacca         | 4/2/1557                                     | D. Jean III      | Paul IV       |
| Macao           | 23/1/1588<br><i>Super Specula</i>            | D. Sébastien     | Grégoire XIII |
| Japon           | « Acta Constitucional »<br>de 19/2/1588      | D. Philippe II   | Sixte V       |
| Angola-Congo    | 20/5/1596                                    | D. Philippe II   | Clément VIII  |

Le *Patronat* portugais avait pour obligation, la présentation des bénéfices ecclésiastiques, incluant les évêchés ; la conservation et la réparation des églises, des couvents, et des lieux pieux des diocèses ; la dotation de tous les temples et monastères avec les objets nécessaires pour le culte ; l'obligation de subvenir aux besoins des ecclésiastiques et des séculiers inscrits au service religieux ; construire les édifices nécessaires ; la députation des clercs suffisant pour le culte et la cure des âmes.

A la fin des années 1570, le Portugal connut une crise de succession. D. Philippe II d'Espagne, un petit-fils de D. Manuel, prit le pouvoir en 1580. Il prit le nom au Portugal de D. Philippe I<sup>er</sup> de Portugal. Les deux royaumes d'Espagne et du Portugal n'étaient unis que dans la personne du roi. Devant les Cortès, réunies à Tomar en avril 1581, Philippe I<sup>er</sup> reconnut à son nouveau

<sup>7</sup> Informations tirées de l'article de : Caio BOSCHI, « Estruturas eclesiásticas e inquisição », in *História da expansão portuguesa*, sous la direction de F. BETHENCOURT et Kirti CHAUDHURI, Lisbonne, 1998, Vol. II, p. 433.

royaume un statut qui garantissait son indépendance, ce qui était plutôt rare après un rattachement de couronne. Le nouveau roi s'était donc engagé à observer et à ne jamais altérer les libertés, privilèges, us et coutumes traditionnels de son nouveau royaume : sa législation était intégralement maintenue, et la langue espagnole ne serait utilisée que dans les actes officiels. Quant au commerce exclusif avec l'Inde et la Guinée, il restait réservé aux Portugais. Toutes taxes, tous impôts ou autres droits étaient supprimés à la frontière entre les deux pays. Enfin, pour la défense des flottes de l'Inde contre les pirates et les corsaires, Philippe I<sup>er</sup> prêtait l'aide de toutes ses forces navales. L'union dynastique n'altérait donc pas la nature de la monarchie portugaise, qui resta ce qu'elle était devenue avec les derniers souverains de la maison d'Avis : une monarchie absolue de droit divin. Le vice-roi ou le gouverneur qui le représentait à Lisbonne n'avait que l'apparence d'une ample souveraineté, puisque celle-ci, incarnée dans la personne même du monarque, se trouvait là où il résidait. Le conseil d'Outre-Mer de Lisbonne continuait à gérer les affaires coloniales. Un *Conselho de Portugal* fut créé en 1582, il demeurait à Madrid auprès du roi et devait travailler avec lui et l'accompagner partout.

Jean Cuvelier et Louis Jadin<sup>8</sup> nous informent qu'il a été nommé un collecteur au lieu d'un nonce, dépendant du nonce de Madrid. Revêtus souvent du caractère épiscopal, ces diplomates pontificaux avaient pour mission de représenter le Saint-Siège près du vice-roi et des ministres de Lisbonne et étaient chargés comme les nonces de recueillir les taxes et les successions revenant à la chambre apostolique. Ils donnaient ainsi régulièrement au Secrétaire d'État des informations sur l'évolution de l'apostolat dans les territoires d'Outre-Mer et dressaient les procès d'information, lors de la désignation des évêques.

Nous notons donc que les rois espagnols n'abandonnèrent pas les responsabilités missionnaires que lui avait conféré le *Patronat* ; l'évangélisation continuait à s'exercer et ceci même après 1580.

La découverte du royaume du Congo par les navigateurs portugais s'est faite au XV<sup>ème</sup> siècle, un siècle avant cette crise de succession. A cette époque le royaume du Portugal n'était pas encore fragilisé par la domination espagnole. Lorsque les caravelles portugaises touchèrent l'embouchure du Congo, en 1483, les Portugais découvrirent un grand royaume africain, vieux de deux cents ou trois cents ans. L'accueil réservé à ces Européens fut chaleureux. Certains témoignages, notent qu'il n'y avait aucune crainte apparente de la part des Africains<sup>9</sup>. Ils étaient habitués à voir des hommes venir de l'intérieur des terres, car ce royaume entretenait des relations commerciales avec d'autres terres voisines, mais voir des hommes venir de l'océan les sur-

---

<sup>8</sup> Jean CUVELIER et Louis JADIN, *L'Ancien Congo d'après les archives romaines 1518-1640 (AC)*, Bruxelles, 1954, pp. 78-83 .

<sup>9</sup> Jean CUVELIER, *L'Ancien royaume du Congo. Fondation, découverte, première évangélisation de l'Ancien royaume de Congo, règne du grand roi Affonso Mvemba Nzinga*, Bruges, Paris, 1946, p. 38.

prenaient davantage. Les Congolais et les Angolais entretenaient une relation très forte avec l'océan atlantique qui était pour eux le lieu des défunts, le lieu de repos de leurs ancêtres. Ainsi quand ils virent arriver les caravelles portugaises, ils crurent au retour de leurs ancêtres. Ceux-ci ne pouvaient leur apporter que de bonnes choses. Ce fut d'abord le cas, du moins au début car les Portugais offrirent beaucoup de marchandises convoitées. Lorsque les Congolais eurent surmonté le choc de la rencontre avec les Portugais, ces derniers tentèrent de garder des relations avec eux, car c'était avant tout un peuple de marchands. Ainsi, il nous est beaucoup plus facile de comprendre pourquoi ils acceptèrent les Portugais et pourquoi ils les admiraient. Il y avait une similitude de mentalité notamment en matière de l'économie et du commerce. C'était donc la rencontre de deux peuples bien différents, le commerce était leur langue commune. Ils se comprenaient. La première alliance viable entre le Portugal et un peuple africain fut donc conclue.

Après les commerçants vinrent très rapidement des prêtres, des artisans et des enseignants pour transmettre aux autochtones les traditions occidentales. Ce royaume devint ainsi un royaume catholique, le premier en Afrique centrale.

On y observa très tôt la présence des Dominicains, des Franciscains, des Augustins et des membres de la congrégation des chanoines de Saint-Jean Évangéliste appelés aussi *Lóios*. Les Jésuites et les Carmes n'y vinrent que plus tard. Tous se mettaient d'accord avec leurs supérieurs et aux frais de la couronne du Portugal pour partir en mission. Ils se mettaient ainsi à la disposition du roi pour être ensuite embarqués sur ses vaisseaux. Les Capucins ne viendront que bien plus tard<sup>10</sup> et avec de grandes difficultés. Les ministres Portugais s'opposaient au départ de religieux étrangers vers des terres où le Portugal pouvait exercer le *Patronat*. Les Carmes ont connu les mêmes difficultés, surtout après 1580. Ces deux ordres étaient constitués de religieux Italiens et Espagnols. Tous les Portugais n'acceptaient pas la domination espagnole ; seuls quelques membres de la noblesse y étaient favorables car ils espéraient en tirer quelques avantages. C'est pourquoi les Italiens étaient mieux vus et mieux reçus que les Espagnols par les Portugais. Il existait donc une lutte entre les religieux, les clercs des divers ordres et les Jésuites ; qui devait très certainement retentir sur l'action évangélisatrice qui leur était confiée.

Le royaume du Congo avait une superficie bien plus grande que celle du Congo actuel. Il nous est difficile de savoir ce que cette appellation « Royaume du Congo » pouvait recouvrir au juste, et il serait imprudent de se baser uniquement sur les titres seigneuriaux que s'attribuait avec libéralité le roi de ce royaume. Généralement, on répartit le royaume de Congo en six provinces ou territoires principaux appelés comme à l'européenne duchés, comtés ou marquisats : Bamba, Soyo, Sundi, Pango, Bata, et Pemba<sup>11</sup>. D'après Ca-

<sup>10</sup> Vers 1645, bien après la fondation de l'évêché.

<sup>11</sup> « Bamba, Soyo, Sundi, Pango, Bata, et Pemba » peut se dire aussi « Mbamba, Sonho ou Sogno, Nsundi ou Nsoudi, Pango ou Mpango ou encore Mpangou, Mbata ou Batta et Mpemba ».

vazzi<sup>12</sup>, le royaume de Congo comprenait bien d'autres provinces, mais elles étaient presque désertes. Les plus connues d'entre elles sont: « *Quiova, Quia-macondo, Damba, Sosso, Sela, Iuva, Alombo, Zolo, Zanga, Mansinga et Metondo I* ». Il y avait en outre, indépendants des provinces, les territoires de Wandu (appelé quelque fois royaume), de Nkusu et de Matari et la province des Ambundu<sup>13</sup>. Le noyau de cet empire était Mbanza Congo<sup>14</sup>. Le royaume<sup>15</sup> comprenait donc toute la région située entre l'Océan, le fleuve Congo, et le Cuango<sup>16</sup>. Au Sud, le Bengo le séparait du royaume de l'Angola, mais l'île de Loanda dépendait du Congo et le roi y avait ses officiers. A l'Est, la limite était le royaume de Matamba. Il semble cependant que tout d'abord les royaumes de Matamba et de l'Angola étaient tributaires de cet empire congolais. En novembre 1595, un document qui présente la situation du royaume du Congo nous dit :

« Trois rois principaux [...] paient tribut ; ce sont ceux de Matamba, Ocanga et des Ambundu<sup>17</sup>. Le roi d'Angola, quoiqu'il le reconnaisse comme supérieur, n'est pas obligé de payer l'impôt comme les autres. »<sup>18</sup>

Avant d'être conquise par les Portugais<sup>19</sup>, le royaume de l'Angola ou Dongo<sup>20</sup> était composé de dix-sept provinces. Quissama est la première, à l'Est elle touchait les frontières de la province de Bamba et celles du Congo. Sumbi était située entre le Benguela et Quissama. Le Benguela en était une aussi ; cette province deviendra indépendante de l'Angola entre 1617 et 1641. Nous avons encore Rimba, Chela, Bembe, Tamba, Haco, Cabesso, et Libolo. Les cinq dernières s'étendaient vers l'intérieur touchant le Congo au Nord et Matamba à l'Est. La capitale de ce royaume était Saint-Paul de Luanda.

Jusqu'au début du XVII<sup>ème</sup> siècle le Portugal, en vertu des prérogatives du *Patronat*, avait eu le monopole de l'évangélisation au Congo et en l'An-

---

<sup>12</sup> MONTECUCCOLO, G. A. Cavazzi da, *Istorica Descrizione de' Tre Regni, Congo, Matamba et Angola*, Bologne, 1687. Traduction portugaise, *Descrição Histórica dos Três reinos do Congo, Matamba e Angola (DHCMA)*, 1<sup>er</sup> vol., Trad., notas e índice G. M. de LEGUZZANO, Lisbonne, 1965, p. 19.

<sup>13</sup> « cette province des Ambundu fut conquise et elle fait la limite entre le royaume de Congo et celui de l'Angola, payant tribut à l'un et à l'autre roi », citation tirée de l'ouvrage : Alfredo de Albuquerque FELNER, *Angola – Apontamentos sobre a ocupação e início do estabelecimento dos portugueses no Congo, Angola e Benguela (extraídos de documentos históricos)*, Coimbra, 1933, p. 378.

<sup>14</sup> *Mbanza Congo* était le nom d'origine de la ville de São Salvador donné par les indigènes de ce grand royaume qu'avait été le royaume du Congo, cela signifiait : « la cité de Congo » ; au temps du christianisme on l'appelait aussi *Kongo dia Ngunga*, « Congo de la cloche » ; ce n'est que le 20 mai 1596 qu'elle adopta le nom de *São Salvador*.

<sup>15</sup> J. CUVELIER et L. JADIN, *L'Ancien...*, cit., pp. 14-15.

<sup>16</sup> Cuango se dit aussi Kwango.

<sup>17</sup> Généralement, on appelle royaume des Ambundu, celui d'Angola ou Ndongo.

<sup>18</sup> J. CUVELIER et L. JADIN, *L'Ancien...*, cit., p.195.

<sup>19</sup> L'Angola a été conquise par les Portugais en 1575.

<sup>20</sup> Dongo se dit aussi Ndongo.



Ce fut sous le règne du roi D. Afonso I<sup>er</sup> <sup>21</sup> que la foi catholique atteignit son apogée. Ce roi fit la guerre aux fétiches, « voulant mettre sa confiance en l'aide du ciel, plus puissante que celle de la terre » <sup>22</sup>.

Il accepta l'installation de la religion chrétienne comme religion de son royaume.

Au départ l'évangélisation ne s'était pas faite sans hostilités de la part des natifs du royaume du Congo. Il y avait eut naturellement des conflits ; celui que nous allons retenir est celui qui s'est déroulé en 1506 entre D. Afonso I<sup>er</sup> et son frère Mpanzu. Ils se disputaient tous les deux le royaume du Congo. D. Afonso I<sup>er</sup> aurait été le vainqueur grâce à l'aide technique que lui apportèrent les Portugais. Cette victoire a été tout de suite transformée en légende, avec l'apparition de Santiago luttant aux côtés de D. Afonso I<sup>er</sup>. Dans une lettre destinée au roi du Portugal, D. Afonso I<sup>er</sup> attribua la victoire à Dieu et à Santiago <sup>23</sup>. Jean Cuvelier nous en fait un récit dans son ouvrage *l'Ancien royaume du Congo* :

« Affonso à la tête de ses partisans apparut soudain. Des cris jaillirent de la foule. Affonso prit la parole. Tandis qu'il parlait la disposition des esprits changea en sa faveur. Des acclamations éclatèrent. A ses dernières paroles toutes de feu répondit une immense clameur : Vive le roi ! Vive le roi, vive le Christ répétaient les chefs et les hommes de guerre de Nsundi. Leurs cris de triomphe, leurs hurlements de défi roulaient jusqu'à la vallée où étaient campés les partisans de Mpanzu, attendant de nouveaux renforts. Mais quand Mpanzu eut appris que les forces de D. Affonso étaient fort inférieures aux siennes, quand il entendit ces cris que l'écho de la vallée répercutait avec une force croissante, il eut peur que tous les habitants de la capitale ne fussent entraînés à la suite de son adversaire. Soudain une nuée de flèches sifflent vers les hommes de Nsundi. Aux acclamations succèdent les cris de détresse. La foule prise d'une terreur panique s'enfuit en tous sens. D. Affonso a rallié ses hommes. Vive le Christ ! Vive le bienheureux apôtre Saint Jacques ! Ce cri répété par tous ses hommes frappe le ciel. « Le combat corps à corps. Les lances, les bâtons en bois de fer », ordonne D. Affonso. San Tiago, en avant. Ils se précipitèrent criant San Tiago, Saint Jacques, qu'ils savent être le patron des armées portugaises. Les païens sont déconcertés par cette attaque brusquée. San Tiago ! C'est la ruée impétueuse contre les archers. A quoi leur servent arcs et flèches. San Tiago ! Les lances frappent, les couteaux plongent, les bâtons en bois de fer assomment. San Tiago ! San Tiago ! La clameur des chrétiens redouble, mais plutôt qu'un appel vers le ciel c'est un cri de triomphe. Les païens soudain ont lâché pied, les yeux hagards et hurlant de terreur. Ils reculent, jettent leurs armes, et fuient tant qu'ils peuvent. Pourquoi cette débandade ? Vociférant, les guerriers de D. Affonso font rage en poursuivant les ennemis en déroute. Mpanzu entraîné par son armée tombe dans une fosse qui avait été creusée pour capturer une bête sauvage. Rendant compte de cette bataille D. Affonso écrivit : "Après la victoire, ceux qui avaient échappé témoignè-

<sup>21</sup> Connue aussi sous le nom de Mvemba a Nzinga. Roi du royaume du Congo de 1506 à 1543.

<sup>22</sup> J. CUVELIER, *L'Ancien royaume...*, cit., p. 112.

<sup>23</sup> Eduardo A. MUACA, *Breve história da evangelização de Angola (1491-1991)*, [S.L], 1991, p. 16.

rent unanimement, sans discordance aucune, que leur déroute avait été provoquée par une apparition qui se produisit quand nous appelions l'apôtre Saint Jacques à notre secours. Ils virent une croix blanche et un grand nombre de guerriers à cheval et armés ; ce qui leur causa une épouvante telle qu'ils furent contraints à s'enfuir subitement." »<sup>24</sup>

L'Empereur Constantin avait connu ce même genre d'expérience ; un peu plus tard ce fut le tour de Clovis. Ainsi comme Constantin et Clovis, Afonso I<sup>er</sup> avait triomphé contre les païens grâce au Dieu chrétien. Il y a dans ce récit écrit *a posteriori* une volonté de la part du roi D. Afonso I<sup>er</sup> lui-même de voir Dieu le placer ainsi dans une position privilégiée par rapport aux autres hommes et surtout par rapport aux autres prétendants au trône.

Ce fut en l'honneur de cette victoire retentissante que le roi du Portugal, D. Manuel fit envoyer les Armes au roi du Congo<sup>25</sup> par l'intermédiaire de son ambassadeur Simão da Silva en 1511.

Avec D. Afonso I<sup>er</sup>, le royaume devint chrétien, ceci supposait que le roi le soit aussi, ce qui fut le cas ici. Ceci impliqua qu'il ait une responsabilité envers l'église. La dîme commença donc à être exigée. Cette dernière rapportait au trésor du Portugal treize mille écus à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle<sup>26</sup>, ce qui était relativement important. Le paiement se fit avec tant de rigueur, qu'un grand nombre d'autochtones ressentirent à l'égard de l'Eglise un vif dégoût. Dans son article le père Hildebrand nous dit bien qu'il y a eu des plaintes de la part du clergé sur cet empiétement du pouvoir civil sur le pouvoir temporel. Le clergé n'avait pas de grands revenus, la vie dans ces contrées était d'autant plus difficile que le climat était insupportable pour les Européens. Souvent malades, les religieux mouraient peu de temps après leur arrivée.

Grâce à l'appui de l'Eglise, le pouvoir du roi du Congo était légitimé aux regards des Portugais ; ça lui permettait aussi d'avoir des alliés Européens, ce que les autres chefs du royaume n'avaient pas. Il paraissait ainsi plus fort auprès des siens, plus influant, plus riche car en étant ainsi proche des Portugais il pouvait commercer plus librement avec les Européens. Le commerce poussa les Portugais à convertir ces peuples d'Afrique Occidentale au christianisme et encouragea massivement leurs chefs, eux aussi attirés par le lucre.

Au Congo les œuvres se développaient sous l'impulsion de D. Afonso I<sup>er</sup> et du *vigario*<sup>27</sup> Rui d'Aguiar. Un jour, dans une proclamation solennelle, il annonça qu'on percevrait la dîme pour subvenir aux besoins de la religion et de l'enseignement. Il proclamait ainsi solennellement que le Congo était

<sup>24</sup> J. CUVELIER, *L'Ancien royaume...*, cit., pp. 101-103.

<sup>25</sup> António BRÁSIO, « O brasão de Armas do rei do Congo », in *História e missiologia, inéditos e esparsos*, 1973, pp. 209-215.

<sup>26</sup> HILDEBRAND, « Les premiers Capucins au Congo en 1645 », in *Revue d'Histoire des Missions*, septembre 1939, pp. 381-389.

<sup>27</sup> Vicaire.

un État chrétien. Il assumait donc la charge de sustenter le clergé à Mbanza Congo. Au consistoire du mercredi 5 mars 1518, tenu à Rome, sur le rapport du cardinal des Quatre Saints Couronnés, le pape nomma D. Henrique, fils de D. Afonso I<sup>er</sup>, évêque titulaire d'Utique. Ainsi le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel se retrouvaient réunis entre les mains d'une même famille, l'un détenu par le père et l'autre par le fils. Le roi Afonso I<sup>er</sup>, porteur du sceptre, son fils Henrique, de la crosse. Nous ne retrouverons plus ces deux pouvoirs réunis après la mort de D. Henrique (1526). Cet épisode qui marqua l'apogée de l'évangélisation ne dura pas bien longtemps, mais il fut véritablement important pour la suite de l'histoire du royaume du Congo, qui reconnaissait désormais la religion chrétienne comme la religion d'État. Jean Cuvelier, dans son ouvrage *L'Ancien Royaume du Congo*<sup>28</sup>, affirme que D. Afonso I<sup>er</sup> était un bon chrétien et qu'il faisait tout le nécessaire pour donner le bon exemple. Il aurait mis beaucoup de zèle à favoriser la propagation de la foi chez les peuples infidèles. C'était un bon moyen pour lui d'agrandir son pouvoir, d'accroître le nombre de ses alliés et d'avoir ainsi un meilleur contrôle de son royaume. Il y avait là des intérêts politique et économique, qui n'étaient pas forcément liés à la foi religieuse.

L'éducation religieuse apparût très tôt, elle n'était pas toujours parfaite mais elle se fit de manière systématique. Nous y noterons l'importance qu'ont pu avoir dans ce royaume les cultes de la Sainte Vierge, de Saint Jacques et de Saint Antoine.

Au XII<sup>ème</sup> déjà la glorification de la Vierge était très intense. Les Cisterciens se sont montrés très favorables au culte de la Vierge, et leur présence au Portugal a certainement dû contribuer à élargir son culte dans ce petit pays de l'Europe occidentale<sup>29</sup>.

La mystique cistercienne a ainsi dû participer et contribuer à créer un climat favorable à l'idéalisation de la femme. Les invocations à la Vierge étaient nombreuses, on lui confiait les victoires sur les ennemis, les héros, les martyrs de la patrie et bien d'autres choses. Si la Vierge avait ainsi un culte particulier, nous ne pouvons ignorer l'importance que pouvait avoir Saint Antoine de Padoue au Portugal, il était le Saint patron des marins, des naufragés, et des prisonniers. Les classes populaires en ont fait dans toute la chrétienté leur Saint de prédilection. C'est l'ordre des Franciscains, qui a introduit le culte du Saint au Portugal. À partir du XVII<sup>ème</sup> siècle, on l'invoque pour retrouver les objets perdus, puis pour recouvrer la santé, enfin pour exaucer n'importe quel vœu. Les mariages et le bonheur conjugal sont de son ressort et les jeunes filles s'adressent à lui pour trouver un fiancé. Il a aussi la capacité de protéger les âmes du Purgatoire, d'intercéder auprès de la Vierge Marie, à laquelle il apparaît associé dans l'iconographie dès le

<sup>28</sup> J. CUVELIER, *L'Ancien royaume...*, cit., pp. 154-164.

<sup>29</sup> Avelino de Jesus da COSTA, « A virgem Maria Padroeira de Portugal na Idade Média », in *Lusitania Sacra*, Lisbonne, 1957, tome II, pp. 7-49.

XVI<sup>ème</sup> siècle. Le Portugal en a fait son Saint National et il l'exporta un peu partout dans le globe.

Ainsi la Vierge Marie, Saint Antoine et Saint Jacques ont tenu une place privilégiée au royaume du Congo ; ce dernier devint le Saint patron de ce royaume. Nombreuses furent les fondations d'églises portant leurs noms, comme :

Église de S. Tiago Maior  
Église de Nossa Senhora do Rosário  
Église de Nossa Senhora da Conceição  
Église de Nossa Senhora das Vitórias  
Église de S. António (au Kibanzo)

Bien sûr il y a eu d'autres fondations, mais ces exemples montrent bien l'importance qui avait été donnée à ces personnages privilégiés.

Les sujets ou vassaux du roi D. Afonso I<sup>er</sup> faisaient partie d'une civilisation bantoue commune, structurée autour d'une seule langue, quoique avec des variantes dialectales : le ki-kongo, ce qui était exceptionnel en Afrique noire et représentait une chance pour la construction d'un Etat et d'une chrétienté. Tous les rois qui lui succédèrent furent catholiques et protégèrent l'Eglise, même s'ils eurent souvent maille à partir avec ceux des religieux qui voulaient regarder de trop près leurs pratiques syncrétiques ou polygamiques. Il y avait des églises dans tout le pays, essentiellement, il est vrai, dans les Mbanza, c'est-à-dire dans les capitales provinciales, outre Mbanza Congo<sup>30</sup> qui en comprenait six. Il s'agissait de modestes édifices couverts de paille. Les baptêmes étaient nombreux, les sacrements administrés, y compris la confession, même s'il fallait parfois avoir recours à des interprètes. Des confréries contribuaient à christianiser les habitants des Mbanza.

L'organisation politique du Congo était semblable à celle des royaumes ou empires de Gana, de Gaô et autres du Nord de l'Afrique. Ces empires étaient constitués de plusieurs royaumes<sup>31</sup> que dominait celui qui formait le noyau primitif. Le royaume des « Esi-Kongo » exerçait la suprématie. Il était divisé en six provinces principales<sup>32</sup>. Ces provinces étaient gouvernées par des chefs directement nommés par le roi. Ce royaume avait nécessairement une organisation administrative et l'on pouvait appliquer aux fonctionnaires les dénominations modernes de ministre, de gouverneur de chefs de district. Notons ici l'influence européenne.

Les revenus principaux du roi provenaient des cauris, sorte de coquillages ou de limaçons, qu'on pêchait dans la mer près de Luanda et qui avaient cours comme monnaie principalement dans les provinces occiden-

<sup>30</sup> Appelé plus tard São Salvador.

<sup>31</sup> L'empire congolais comprenait autrefois les royaumes de Matamba, Ndongo, Wandu, Kakongo, Ngoyo et autres.

<sup>32</sup> Ces provinces étaient : Pemba, Bamba, Soyo, Bata, Sundi, Pango.

tales du royaume. Nous les retrouvons dans l'armoire du royaume du Congo<sup>33</sup>. Dans les provinces orientales des morceaux d'étoffe indigène servaient de monnaie de préférence aux cauris<sup>34</sup>.

D'après Miller<sup>35</sup>, la royauté n'était pas héréditaire, nous notons tout de même que la plupart du temps un des fils du roi, ou un de ses proches parents succédait après élection ou adhésion des principaux chefs du royaume. La succession des rois de São Salvador se faisait non pas de père en fils, mais d'oncle maternel en neveu (système matrilineaire). Les Portugais ont parfois tenté de changer ces coutumes sans comprendre véritablement ce qu'ils modifiaient. Ils intervenaient surtout en période de troubles et plaçaient un roi fantoche qui devenait ainsi leur allié. Dans leurs interventions, les Portugais ne respectaient pas la coutume successorale Congo. C'était pour eux l'occasion souhaitée d'intervenir dans les affaires intérieures du Royaume du Congo.

Le roi était un personnage respecté de tous, il jouissait théoriquement d'une autorité absolue, il nommait les gouverneurs des différentes provinces sauf pour le gouverneur de Bata qui était nommé par le peuple et les notables de la famille NSAKU avec confirmation royale. Quant au gouverneur de l'Angola, nous verrons plus tard le monarque catholique le nommer. Au Congo l'autorité royale était encore très forte et respectée au XVI<sup>ème</sup> siècle, elle diminua au siècle suivant pour devenir progressivement plutôt nominale. La domination sur les provinces éloignées était difficile à gérer, à une époque où les communications ne se faisaient pas facilement. Les interventions armées des gouverneurs portugais de l'Angola contribuèrent à cette décadence du royaume unitaire. L'influence royale se réduira finalement aux environs de São Salvador<sup>36</sup>.

En février 1575, l'arrivée de l'expédition de Paulo Dias de Novais sur les côtes de l'Angola vint troubler le royaume. Le roi d'Angola, qui est en réalité le titre du roi du Ndongo ou Dongo, avait l'habitude de payer un tribut au roi du Congo, mais depuis « un certain temps il est devenu seigneur absolu de son territoire » et se tenait pour « ami et non vassal » du roi du Congo, lui envoyant de temps en temps un cadeau en guise d'hommage<sup>37</sup>. En 1575 ce royaume n'était donc plus sous la tutelle du royaume du Congo. En cette même année, Paulo Dias de Novais et ses compagnons fondèrent Saint-Paul de Luanda, qui devint le principal centre commercial et militaire des Portugais. Ces derniers entreprirent la soumission du royaume de Ndongo, qui allait leur demander plus d'un siècle. Seule la côte sera véritablement occupée, l'intérieur des terres restant ainsi longtemps méconnu. En 1575, la

---

<sup>33</sup> Coquilles qui représentent aussi Saint Jacques.

<sup>34</sup> J. CUVELIER, *L'ancien royaume...*, cit., pp. 56-57.

<sup>35</sup> Joseph C. MILLER, « Thanatopsis », in *Cahiers d'études Africaines*, Vol. XVIII (1-2), 69-70, Paris, 1978, pp. 223-228.

<sup>36</sup> J. CUVELIER et L. JADIN, *L'Ancien Congo...*, cit., pp. 14-16.

<sup>37</sup> PIGAFETTA, lib. I, cap. IV.

couronne portugaise avait accordée à Paulo Dias de Novais une charte l'autorisant à conquérir, pour lui-même et ses héritiers, 35 lieues (environ 200 km) de la côte au sud du Cuanza. Elle lui octroyait la partie de la côte, située entre les fleuves Dande et Cuanza. La domination portugaise en Angola était restreinte dans un espace parfois mal défini. Elle paraît évidente dans la ville même de Luanda, et on va la voir s'étendre sur un territoire situé entre deux grands fleuves Dande et Cuanza et à quatre postes militaires liés ou à proximité de deux grandes voies fluviales : le Cuanza et le Lucala. Ces points d'appui construits comme des forteresses étaient entourés d'une région tenue par des *sobas* (chefs) vassaux au pouvoir de Luanda, lesquels étaient contraints, outre le paiement d'un tribut en esclaves, en nattes de raphia et en vivres<sup>38</sup>, de faire acte d'obéissance au cours d'une cérémonie appelée *undamento* : le *soba* (chef) se prosternait devant le gouverneur, qui jetait sur lui un peu de « farine » de manioc, dont il se frottait la poitrine et le bras<sup>39</sup>. Les vassaux africains avaient l'obligation de payer un tribut au roi du Portugal, ils avaient aussi le devoir de faire le service militaire; quant au roi du Portugal, il leur promettait une protection contre leurs ennemis. Les territoires vassaux maintenaient leurs limites et continuaient à être sous le gouvernement de ses chefs traditionnels, avec les coutumes et les lois locales.

Chacun de ces quatre forts situés dans l'intérieur avait sa garnison de troupes portugaises : Massangano, avait été fondé en 1583 (le fort-clé) ; Muxima, en 1599 ; Cambambe, en 1604, et Ambaca, en 1611. Ces quatre forts étaient de véritables points stratégiques pour le commerce avec l'intérieur. Au-delà des territoires vassaux « fidèles », se trouvaient les marchés où se rendaient les *pombeiros*<sup>40</sup> : Ambuíla, fut inauguré en 1625 ; Dondo, en 1625 ; Beja, en 1625 ; Aco, en 1627 ; et Pungo Andongo, en 1627<sup>41</sup>. A Pungo Andongo régnait un roi fantoche, choisi par les Portugais. L'influence de ces derniers se faisait de plus en plus remarquer dans ces contrées.

Les rois du Congo avaient conservé toutes les îles côtières et notamment l'île de Loanda. Ils s'y procuraient des *zimbus*, coquilles servant de monnaie.

Luanda était, dès l'époque de Paulo Dias de Novais, une cité portuaire qui jouera un rôle fondamental ; sorte de clé d'un royaume qui une fois prise donnait accès à d'autres territoires. Elle avait une mairie qu'on appelait *câmara*, dont les membres étaient élus annuellement entre les *homens bons*<sup>42</sup> de la cité. Ils jouissaient de l'immunité juridique et avaient le privilège de correspondre directement avec le roi.

<sup>38</sup> A. FELNER, *Angola – Apontamentos...*, cit., p. 233.

<sup>39</sup> *Ibidem*, p. 471.

<sup>40</sup> Marchand africain de l'intérieur des terres, qui travaillait au service des Portugais. Une définition plus complète se trouve dans l'ouvrage de Beatrix HEINTZE, *Fontes para a história de Angola do século XVII*, Vol. I, Wiesbaden, 1985, p. 124.

<sup>41</sup> A. FELNER, *Angola – Apontamentos...*, cit., p. 471.

<sup>42</sup> D'après B. HEINTZE, *Fontes...*, cit., p. 5.

La population européenne de l'Angola était peu nombreuse durant tout le XVII<sup>ème</sup> siècle. Elles dépassaient rarement 400 à 500 Portugais<sup>43</sup>, qui pour la plupart vivaient à Luanda. La Péninsule Ibérique était à cette époque très respectueuse des textes religieux, il nous paraît ici inutile de remettre en cause cette réalité. Pourtant nous notons qu'à l'époque des découvertes la monarchie portugaise n'encourageait pas les *fidalgos*<sup>44</sup> qui partaient vers des terres inconnues et dangereuses à se marier. Une fois mariés ces hommes n'avaient pas toujours la même volonté de partir aussi loin et surtout pendant de si long mois loin de leur femme. Ces distances posaient problème car les couples ne respectaient pas toujours la règle de la chasteté qui s'imposait dans ce genre de situation. La femme restait le plus souvent au pays, car sa présence dans ces contrées lointaines était souvent mal vue. Elle pouvait être source de conflits entre les hommes. Des mariages suivis de départs étaient propices aux infidélités que l'Eglise condamnait. Au XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècle, le théâtre portugais était au service de l'Etat et dans les pièces de Gil Vicente, grand dramaturge portugais du XVI<sup>ème</sup> siècle, nous notons une tendance à prôner le célibat à ces hommes désireux de partir. Cette idée se fait énormément sentir dans la pièce : *Farsa de Inês Pereira*, qui a été représenté devant la cour en 1523, dans le couvent de Tomar. C'était un lieu très stratégique car dans ce couvent siégeait l'Ordre du Christ<sup>45</sup>. Les militaires n'étaient donc pas encouragés par la monarchie portugaise à se marier, et ceux qui l'étaient laissaient le plus souvent leur femme au Portugal. Ainsi, il y avait très peu de femmes blanches en Angola. Les mariages entre blancs et noirs en Afrique n'étaient pas toujours bien vus à l'époque, il ne se faisait quasiment pas, mais c'était toujours mieux que le concubinage formellement proscrit par l'Eglise.

Le climat était souvent mal supporté par les Européens. Il n'était pas rare de les voir mourir peu de temps après leur arrivée atteints d'une maladie tropicale. L'envoi de renforts militaires posait souvent problème, car en plus des maladies tropicales la solde était misérable comparée à celle que recevait ceux qui partaient pour le Brésil. Peu de militaires portugais s'engageaient à partir volontairement pour l'Angola, il a donc été nécessaire de faire appel à des hommes peu recommandables, le plus souvent bannis, comme des voleurs, des gitans, des vagabonds, des révoltés, des déserteurs, des juifs expulsés du Portugal par l'Inquisition. L'exemple de ces hommes en Afrique ne devait pas toujours être recommandable aux yeux de l'Eglise de Rome. Tout ceci, nous donne une idée de la diversité de la population qui habitait Luanda.

Les rapports entre les Portugais et le pouvoir autochtone vont être pacifiques jusqu'en 1580. Après la mort de Novais, en 1589, l'Angola passa à être

---

<sup>43</sup> *Ibidem*.

<sup>44</sup> Nobles ou gens de bonnes familles.

<sup>45</sup> Ordre militaire et religieux portugais, fondé par le roi D. Denis I<sup>er</sup> et approuvé par le pape Jean XXII (1319).

dirigé par un gouverneur. Ce dernier était nommé par le roi (généralement tous les trois ans), son action était limitée par des instructions royales ; d'ailleurs elles avaient le pouvoir d'orienter toute son activité. Il représentait ainsi l'autorité royale en Angola. Un certain nombre d'entre eux ne se souciaient que de leurs intérêts personnels n'évitèrent pas de faire des abus de pouvoir sans se préoccuper des intérêts de la « colonie ». Pour administrer la *conquista*, le système d'*encomendas*, appliqué par les Espagnols en Amérique du sud fut adopté. Chaque *soba* (chef indigène) était placé sous la tutelle d'un *amo*, sorte de « protecteur », qui était soit un missionnaire jésuite, soit un soldat blanc <sup>46</sup>. Ce système engendra tant d'abus (l'*amo* extorquait à son *soba* des tributs excessifs) qu'il fit l'objet d'une vive polémique, qui fut portée jusque devant le roi, à Madrid <sup>47</sup>. En 1601, Philippe III d'Espagne ordonna même la suppression, les tributs (esclaves, nattes de raphia et vivres) devant désormais être versés directement au trésor du roi, c'est-à-dire au gouverneur. Ce qui donnait à ces derniers de plus grandes prérogatives. De 1603 à 1623 ce sont les gouverneurs eux-mêmes qui perpétuèrent les abus. Ils entreprirent des guerres contre les autochtones sans la moindre provocation dans le seul but de capturer des esclaves <sup>48</sup>. Le lucre était leur motivation. Les Portugais ont tenté une politique de conquête en Angola pendant quarante ans. Le trafic des esclaves était l'activité qui attirait principalement les Portugais à venir en Angola. Certains imaginaient qu'ils y avaient une richesse minière, mais ces derniers ont vite été déçus <sup>49</sup>. Le Brésil était à cette époque bien plus attractif car il rapportait plus. Il s'y effectuait de nombreuses productions agricoles orientées vers l'exportation, il y avait donc un besoin de main d'œuvre. Et ce besoin ne pouvait être satisfait que par la main d'œuvre esclave que pouvait apporter l'Afrique. Pour ces raisons, les Portugais ont essayé de s'approprier des terres qui avoisinaient la cité de Luanda. Seul le royaume du Ndongo réussit à se maintenir comme état indépendant et relativement puissant, dans le plateau situé au nord du fleuve Cuanza, jusqu'au début du XVII<sup>ème</sup> siècle. Il ne payait pas de tribut au roi du Portugal. Il existait malgré tout un lien étroit entre ce royaume et l'Angola basé sur le trafic Atlantique des esclaves, lien qui créa une sorte de dépendance mutuelle. Le principal fournisseur d'esclaves pour l'exportation qui se faisait à partir de Luanda, à cette période, était l'état des Mbundu. D'après Béatrice Heintze, les esclaves venaient aussi de certaines régions éloignées du Sud, de l'Est et du Nord-Est (ex : Matamba). Le Ndongo était important pour les Portugais car il leur servait de porte vers l'intérieur. Un roi régnait dans ce royaume, à la différence du roi du Congo, il n'était pas chrétien.

---

<sup>46</sup> António BRÁSIO, *Monumenta Missionária Africana*, 1.<sup>o</sup> Série (África Ocidental Oeste), vol. IV, Lisbonne, 1953-88, pp. 353-354 (doc. de 1583).

<sup>47</sup> *Ibidem*, pp. 442-452.

<sup>48</sup> A. BRÁSIO, *Monumenta Missionária Africana*, vol. VI, p. 368 (doc. de 1619).

<sup>49</sup> La *Monumenta* du père Brásio en fait référence dans un certain nombre de documents.

Un siècle après la première conversion, le royaume du Congo vit s'ériger l'évêché du Congo et de l'Angola.

### *La fondation de l'évêché*

Quelques années après la première conversion du royaume du Congo en 1491, des relations ont été établies entre le Saint-Siège et le Congo. Dans cette période d'évangélisation, toutes les communications étaient faites par l'intermédiaire de la couronne du Portugal. Le roi du Portugal qui chargeait d'envoyer les premiers missionnaires détenant le droit du *Patronat*. Plus tard, les rois du Congo voudront entretenir des relations permanentes avec le Saint-Siège, à l'insu des ministres portugais. Ce qui mécontenta considérablement la couronne portugaise, qui se voyait ainsi perdre son hégémonie.

Nous savons grâce aux correspondances des rois du Congo qui se trouvent dans la *Monumenta* du P. Brásio que Alvaro II<sup>50</sup> envoya plusieurs ambassades à Madrid, à Lisbonne et à Rome. Un de ses envoyés, Duarte Lopes, commerçant Portugais de São Salvador, arriva au Portugal en 1586. Il parvint à Rome en 1588, mais son accréditation d'ambassadeur ne fut pas reconnu. Reçu à l'hôpital du Santo Spirito grâce à la protection de l'évêque de San Marco, Mgr Megliore, il écrivit, en collaboration avec l'humaniste italien Filippo Pigafetta, la célèbre *Relation du royaume du Congo* parue en 1591<sup>51</sup>. Cet ouvrage fit connaître à l'Europe chrétienne l'existence, au centre de l'Afrique, d'un royaume où il y avait des centaines de milliers de catholiques dépourvus presque entièrement de prêtres. Cette publication, traduite en plusieurs langues, facilita considérablement, en 1595, les négociations nouées à Lisbonne par l'ambassadeur noir congolais António Vieira, envoyé par Alvaro II. Le collecteur du pape au Portugal, Fabio Biondo, patriarche de Jérusalem, le reçut très bien et obtint, avec l'appui du cardinal Albert, l'assentiment de Philippe II pour la création, d'un évêché à São Salvador.

Depuis longtemps, le royaume du Congo souffrait d'un véritable manque de missionnaires. Il relevait de l'autorité de l'évêque de São Tomé depuis 1534<sup>52</sup>. L'éloignement de cet évêché et les difficultés des communications rendaient illusoire une action épiscopale ordonnée dans le gouvernement des missions de Congo, où travaillaient des Franciscains, des Dominicains, des chanoines réguliers de Saint Jean l'évangéliste et des prêtres séculiers, portugais et indigènes. Le besoin de fonder un évêché au Congo et en Angola devenait de plus en plus nécessaire.

---

<sup>50</sup> Connu aussi sous le nom de Mpanzu a Nimi ou Mpangu a Nimi Lukeni lua Mvemba. Roi du Congo de 1587 à 1614.

<sup>51</sup> Trad. par W. BAL, *Description du royaume du Congo et des contrées environnantes*, Lovanium, Kinshasa, 1963.

<sup>52</sup> Par la bulle *Aequum reputamus* du 3 novembre 1534, le diocèse de São Tomé fut créé avec juridiction sur le royaume de Congo, et le régime de *Patronat* fut établi sur les côtes

À partir de 1575, le royaume du Congo suscita un plus grand intérêt de la part des Portugais. À cette date, Luanda était entre les mains des Portugais, mais pas São Salvador. Fonder un diocèse dans cette cité pouvait être intéressant pour la couronne portugaise, car elle pouvait y exercer un pouvoir plus important qu'en restant à São Tomé. Ce pouvoir spirituel lui donnait de fait un pouvoir temporel. C'était un bon moyen de conquérir un territoire sans utiliser la force des armes. Luanda était déjà sous la domination portugaise, c'était donc le moment de se tourner vers le royaume du Congo, pour pouvoir mieux contrôler le commerce des esclaves, sans qu'il y ait d'interventions du roi congolais. Celui-ci se plaignait parfois au roi du Portugal du mauvais comportement des colons portugais et de certains religieux qui se montraient bien plus intéressés par le lucre que par la diffusion de l'évangile. Un fort pouvoir central ne convenait pas aux intérêts du commerce portugais, surtout à la traite des noirs, aussi les Portugais suscitaient des rivaux au prince élu.

Nous savons pourtant que le roi du Congo désirait déjà sous l'époque de D. Afonso I<sup>er</sup> la fondation d'un évêché dans son royaume. Il ne devait certainement pas vouloir laisser le Portugal le dominer.

Pour comprendre les raisons qui le poussèrent à bien vouloir la fondation de cet évêché dans son royaume, il faut évoquer la manière dont se faisait la transmission du pouvoir chez ces rois congolais. Le régime de parenté congolais étant matrilineaire, impliquait la transmission du pouvoir au sein du groupe des frères utérins ou des neveux maternels ; cela faisait beaucoup de prétendants à la conquête du pouvoir. Parmi eux, les Portugais établis au Congo, et notamment les missionnaires, avaient leur candidat. Celui qui se faisait chrétien avait l'appui des Portugais, ce qui n'est pas négligeable puisqu'ils avaient des armes bien plus efficaces que les leurs et ils leur permettaient de communiquer avec le monde extérieur. Ainsi le christianisme eut tendance à renforcer le pouvoir du souverain africain auprès des siens ; mais il le rendit aussi plus fragile, en le mettant ainsi à la merci de ses hôtes Portugais qui avaient parfois tendance à vouloir gouverner à sa place. Certains espéraient qu'en ayant le pouvoir spirituel à leur côté, ils pourraient mieux le contrôler, ce qui leur permettrait d'accroître leur autorité.

Le Portugal espérait qu'en dominant le spirituel par l'intermédiaire de l'évêque, il pourrait contrôler ou diriger le pouvoir temporel<sup>53</sup>. Le roi du Congo de son côté pensait qu'en fondant un diocèse dans la capitale de son royaume, où il résidait, il pourrait se rapprocher de Rome et se libérer de la domination portugaise qui se faisait de plus en plus lourde. Il espérait lui aussi pouvoir diriger le pouvoir spirituel à son profit et obtenir du pape les mêmes privilèges que détenait le roi du Portugal.

---

d'Afrique comme aux Indes. Ainsi dès 1534, les évêques de São Tomé exerçaient une autorité toute particulière sur les missionnaires envoyés dans les royaumes du Congo et de l'Angola.

<sup>53</sup> Le roi Portugais démentit dans les sources ce désir caché.

Créer un diocèse à São Salvador avait donc un intérêt pour les deux royaumes. La fondation de cet évêché donna lieu à de nombreuses négociations. Alvaro II, roi du Congo, avait des exigences bien précises. Il sollicitait l'inféodalisation directe au Saint Siège et la nomination d'un évêque qui ne soit pas Portugais, parce que l'étant, il serait en tout d'accord avec les gouverneurs d'Angola. Il voulait se placer sous l'obédience du Saint Siège. Ceci montre l'ambiguïté de la situation politique du royaume du Congo, officiellement indépendant, mais dans une situation réelle de colonie.

C'est le 20 mai 1596 qu'a été passé la « Cédula Consistorial » de l'érection du nouveau diocèse du Congo et de l'Angola<sup>54</sup>; suivi immédiatement de la bulle *Super specula militantis Ecclesiae*, daté du même jour<sup>55</sup>, qui :

« érigea en cité l'insigne ville de São Salvador au royaume du Congo (...). Elle promut son église paroissiale au titre de *cathédrale* sous le vocable de Saint-Sauveur, avec les honneurs, prérogatives, insignes et ornements épiscopaux. Ce diocèse, *démembré de l'église de S. Tomé*, comprendra tout le royaume de Congo. (...) A l'évêque de São Salvador sont assignés 500 cruzados de monnaie de Portugal comme dotation ; à chacune des trois (ou plus nombreuses) dignités<sup>56</sup> sont attribués *cent et douze* cruzados de la même monnaie. (...) A chacun des neufs *chanoines* que le sérénissime roi attache à cette cathédrale sont attribués *cent* cruzados. Ces allocations seront payées par les revenus du patrimoine royal jusqu'à ce qu'une autre attribution équivalente soit décidée. Le droit de patronat reste réservé au roi (Philippe). »<sup>57</sup>

Le 18 juillet 1596, le pape Clément VIII écrivit une longue lettre au roi Alvaro II, roi du Congo, dans laquelle il disait avoir bien reçu sa carte du 21 septembre 1595, où Alvaro demandait la création du diocèse.

Clément VIII, en élevant la principale église de São Salvador au rang de cathédrale, accorda le droit de *Patronat* sur le Diocèse à Philippe II, alors roi d'Espagne et du Portugal. Aucun document ne fait allusion à la construction de cette cathédrale. Nous pouvons supposer qu'elle devait être très certainement l'ancienne église paroissiale de Santa Cruz ou de Santa Maria Nossa Senhora. Ceci reste une supposition car aucun document ne pourrait ici justifier cette hypothèse que soutient le père Brásio<sup>58</sup> et il est fort probable qu'il ait raison.

En vertu du droit de *Patronat*, reconnu ainsi par le Saint-Siège, les Portugais pouvaient présenter leurs candidats au Siège épiscopal et aux canonicats ; en retour, ils devaient en assurer la dotation.

<sup>54</sup> J. CUVELIER et L. JADIN, *L'Ancien Congo...*, cit., pp. 212-213

<sup>55</sup> A. BRÁSIO, *Monumenta...*, cit., vol. III, pp. 533-538.

<sup>56</sup> La bulle dit : « *dignités : doyen, chantre, archidiacre* ».

<sup>57</sup> J. CUVELIER et L. JADIN, *L'Ancien Congo...*, cit., pp. 212-213.

<sup>58</sup> António BRÁSIO, « Quarto centenário da Sé do Congo », in *Portugal em África*, Vol. V, 1948, pp. 91-97.

D'après la Bulle de la création du diocèse, c'est bien parce que le roi du Portugal détenait le droit du *Patronat* qu'il avait le droit de présenter pour cette première fois : l'évêque, le doyen, le chantre, les chanoines...

La bulle dit aussi que l'évêque de São Salvador était suffragant de Lisbonne, ainsi l'évêché de São Salvador était soumis à la juridiction métropolitaine de Lisbonne. Mbanza Congo devint une cité et s'appela São Salvador; ses habitants furent nommés : « citadins ».

Le diocèse est la base de l'organisation de l'Eglise. Il jouit d'une véritable autonomie, dont l'évêque est le législateur.

Son organisation est déterminée par le droit canonique. Nous y trouvons l'évêque diocésain (assisté d'un *presbyterium*), l'ensemble des prêtres diocésains exerçant une mission dans le diocèse et de diacres. La vie pastorale du diocèse est sous l'autorité de l'évêque. Il rend compte de son ministère pastoral au Saint-Siège lors de la visite *ad limina* qu'il effectue tous les cinq ans en principe (rapport quinquennaux). C'est l'occasion pour lui de faire pèlerinage auprès des tombeaux de Pierre et de Paul dont l'Eglise romaine est traditionnellement la gardienne, d'être reçu par le pape et de rencontrer les principaux chefs des dicastères de la curie romaine.

Le « procès de nomination d'Antonio de Santo Estevão » daté de décembre 1603-juillet 1604, précise que :

« Le diocèse de Congo s'étend sur 150 lieues environ pour la longueur, et 100 pour la largeur. Il comprend les cités de Bata, Pango, Sundi, Pemba, Sonho, Bamba, Motemo et d'autres dont le témoin ne se souvient pas, et des petites localités au nombre de 10 000, plus ou moins. C'est seulement dans les villes que résident des clercs avec charge d'âmes. Ils ont l'habitude de visiter les endroits les plus voisins pour exercer leur ministère. Le diocèse s'étend en outre à l'Angola où se trouve la ville de Saint-Paul de Loanda. (...) Il s'y trouve une église paroissiale dédiée à la Conception de la Bienheureuse Marie, un couvent de Jésuites et d'autres églises. »<sup>59</sup>

Il n'est pas facile de déterminer le nombre de paroisses que comprenait ce grand royaume. D'après Pierre Van Den Broecke<sup>60</sup> :

« Il n'y avait qu'un prêtre à Soyo. Les Dominicains arrivés à San Salvador en septembre (octobre) 1610 énumèrent les paroisses suivantes : Mbata, Mbamba, Nsundi, Wandu, Mpemba, Motemo, Soyo (et d'autres à) et une au royaume de Ocanga. »

Nous ignorons encore aujourd'hui combien il y avait d'églises au royaume du Congo. Vers 1580, l'évêque de São Tomé, D. Martinho de Ulhoa, créa la première paroisse de la ville de Luanda, dédiée à *Nossa Senhora da Concei-*

<sup>59</sup> J. CUVELIER et L. JADIN, *L'Ancien Congo...*, cit., pp. 258-259.

<sup>60</sup> Jean CUVELIER, *L'Ancien Congo d'après Pierre Van den Broecke (1608-1612)*, Bruxelles, 1955, pp. 183-186.

çã. Le 18 Mai 1590, il fonda la première paroisse située vers l'intérieur de l'Angola, celle de Massangano. Un autre évêque de São Tomé, Francisco de Villanova, dans son rapport de visite *ad limina* du 24 octobre 1597, nous dit que « Dans tout le royaume, il n'y a encore que six églises paroissiales. »<sup>61</sup>

Toujours dans ce même rapport, l'évêque signale qu'il existe une église paroissiale dans l'île de Loanda, desservie par un curé amovible et qu'il y a une seconde paroisse à Notre-Dame de Vitoria de Massangano, également desservie par un curé prêtre séculier. Il y avait aussi dans cette île un collègue des Jésuites ; mais en 1597 ces derniers n'habitaient plus sur l'île depuis longtemps. Ce noyau du clergé d'Angola rétribué par le trésor royal portugais fut rapidement augmenté. Les Portugais réclamèrent un *vigario* ou curé pour leurs *presidios* ou villes de garnison de l'intérieur, à Muxima, Cambambe, Pedras, Ambaca, puis Benguela. Le troisième évêque du Congo fera la visite de ces postes en 1615.

D'après le « procès de nomination d'Antonio de Santo Estevão » daté de décembre 1603-juillet 1604, il nous est dit que :

« A Congo (San Salvador), il n'y a pas d'église paroissiale en dehors de la cathédrale. Il y a seulement 5 confréries et une maison de la "Miséricorde"... »<sup>62</sup>

Dans la ville de São Salvador, il n'y avait donc pas d'église paroissiale ou collégiale à part la cathédrale, ni aucun couvent d'hommes ou de femmes, ni hospice (couvent non formé). Il y a cependant cinq confréries et un hôpital ou maison de miséricorde. D'après d'autres documents<sup>63</sup>, il n'y aurait eu que quatre confréries, celle de la Miséricorde, de la Conception, de l'Esprit Saint, de Notre-Dame du Rosaire et de Saint Antoine, nous ne savons rien de la cinquième. D'après Eduardo André Muaca<sup>64</sup>, les confréries avaient une place importante pour les chrétiens de ces contrées africaines, car elles leur permettaient de diriger la vie religieuse de ces nouveaux chrétiens. A Saint Paul de Luanda, il y avait aussi une église paroissiale dédiée à la Conception de Marie et un couvent de jésuites en plus d'autres églises. Il n'y a pas de séminaire dans le diocèse.

On signale d'autres églises ou chapelles ; d'après Hildebrand, il y en aurait huit<sup>65</sup>. En réalité, elles devaient être plus nombreuses. Il est pourtant difficile de savoir la date exacte de leur fondation ; nous ignorons si elles existaient encore en 1608 et même après. Toutes étaient faites en matériaux non durables, elles devaient être souvent restaurées ou complètement renouve-

<sup>61</sup> J. CUVELIER et L. JADIN, *L'Ancien Congo...*, cit., pp. 240-241.

<sup>62</sup> *Ibidem*, p. 258.

<sup>63</sup> *Ibidem*, p. 310.

<sup>64</sup> Eduardo André MUACA, *Breve história da evangelização de Angola (1491-1991)*, [s.l.], 1991, pp. 22-23.

<sup>65</sup> J. CUVELIER, *L'Ancien Congo d'après...*, cit., pp. 183-186.

lées. Le père Laurent de Lucques <sup>66</sup> nous apprend que la première église fut édifée au cap du Padrão, après l'arrivée de la première expédition missionnaire en 1491. Cette église aurait été dédiée à Sainte Claire. C'est celle où fut baptisé le 3 avril 1491, le premier *ne-Soyo* chrétien qui reçut le nom de D. Manuel. A Mpinda, il y avait une église dédiée à la T. S. Vierge, une des premières construites en ce pays. Le curé de Mbanza-Kongo, Rui d'Aguiar, à son arrivée à Soyo en 1516 fit construire une église en l'honneur de Saint-Antoine. Une église de Saint-Michel servait de lieu de sépulture pour les comtes. Le *ne-Soyo* y a même été enterré.

Eduardo André Muaca <sup>67</sup> dresse dans son ouvrage la *liste des églises construites au Congo*. Nous ignorons la date de leur fondation, ce qui fait que nous ne savons pas si elles existaient déjà en 1596, certaines d'entre elles ont du apparaître un peu plus tard <sup>68</sup> :

Dans le royaume proprement dit :

L'église cathédrale de l'évêché, consacrée au Saint Sauveur et qui donna le nom à la cité de Mbanza  
 L'église de *São Tiago Maior*  
 L'église de *Nossa Senhora do Rosário*  
 L'église de *Nossa Senhora da Conceição*  
 L'église de *Santa Cruz*  
 L'église de *São João Baptista*  
 L'église de *São Miguel*  
 L'église de *Santa Isabel*  
 L'église de *Nossa Senhora das Vitórias*

Et dans les provinces :

L'église du Nsundi  
 L'église du Pemba  
 L'église du Pinda  
 L'église du Uandu  
 L'église du Bamba

La « Mesa da consciência » avait proposé la création de trois dignités et de neuf chanoines à sa consulte du 12 décembre 1595 <sup>69</sup> et en avait déterminé le montant repris dans la lettre du cardinal Ascanio Colonna datée de mai 1596 :

« Le roi catholique a assigné 500 cruzados pour la dot du diocèse ou 200 000 réis <sup>70</sup> sur les revenus royaux jusqu'à ce que l'assignation de la dot

<sup>66</sup> *Ibidem*, 1955, p. 184.

<sup>67</sup> E. MUACA, *Breve história...*, cit., p. 22.

<sup>68</sup> Leurs constructions datent de la première évangélisation du Congo.

<sup>69</sup> A. BRÁSIO, *Monumenta...*, cit., vol. III, pp. 515-516.

<sup>70</sup> Mille réis valaient 5,55 F. or ; 40 000 réis équivalaient à une somme de 100 cruzados.

soit faite. Pour chaque dignité, il y aura 112 cruzados ou 45 000 réis et pour chaque canonicat 100 cruzados ou 40 000 réis. »<sup>71</sup>

Cette même lettre nous signale qu'il y avait au chapitre<sup>72</sup> trois dignités et neuf canonicats payés respectivement 45 000 et 40 000 réis annuellement par le roi du Portugal. En 1609, il y avait cinq dignités : doyen, chantre et archidiacre ; les deux nouvelles sont celles de trésorier et d'écolâtre. En cette même année l'allocation pour chaque dignité était de 65 000 réis portugais équivalant à 162 1/2 cruzados. Aux canonicats on allouait 60 000 réis ou 150 cruzados<sup>73</sup>. Le doyen était le dirigeant du chapitre ; le chantre était le chanteur dans les offices religieux ; l'archidiacre était le prélat responsable du diocèse ; le trésorier était celui qui administrait les finances du diocèse ; et l'écolâtre devait se charger d'une école rattachée à la cathédrale. Les candidats étaient désignés par le patriarche de Jérusalem, Fabio Biondi, collecteur à Lisbonne. Les évêques de São Salvador pouvaient ainsi se faire accompagner par des clercs dont certains gradués en théologie ou en droit et assurer une administration diocésaine. Ces prêtres séculiers devenus chanoines recevaient également des rois du Congo une dotation en monnaie du Pays de 82 cruzados et demi. Plus tard, le roi du Congo s'appuiera d'ailleurs sur ce motif pour obtenir le droit de désigner lui-même les candidats à ces dignités et à ces bénéfices<sup>74</sup>. Les rois du Congo ont fait leur possible pour obtenir le droit de désigner au moins une partie des chanoines, mais ce fut sans grand résultat. Ils auraient voulu faire ériger un second chapitre à São Salvador, avec les chapelains de la maison royale. Le droit du *Patronat* ne sera jamais détenu par les rois du Congo.

Le nombre des clercs pouvant être ordonnés sur place avait toujours été trop restreint pour assurer le chiffre requis de chanoines pour deux chapitres. Ils ne purent faire aboutir leurs revendications malgré les promesses de généreuse dotation faites par Alvaro III et Pedro II.

Dans le « procès de nomination d'Antonio de Santo Estevão » daté de décembre 1603-juillet 1604, il est dit que :

« A la cathédrale, il y a trois dignités et neuf canonicats. Les allocations attribuées au décanat, à l'archidiaconé et à l'office de chantre sont de 45 000 réis (...). Les allocations aux chanoines sont de 100 "cruzados" et sont payées par le trésor du Portugal. Le roi de Congo a promis quelque chose pour les dîmes, mais n'a encore rien payé. La cure d'âmes est exercée par un chanoine désigné par l'évêque. »<sup>75</sup>

<sup>71</sup> J. CUVELIER et L. JADIN, *L'Ancien Congo...*, cit., pp. 210-211.

<sup>72</sup> Par extension, le nom « chapitre » désigne l'ensemble des chanoines réguliers et séculiers qui composent le clergé d'une église cathédrale (c'est le chapitre cathédral).

<sup>73</sup> J. CUVELIER et L. JADIN, *L'Ancien Congo...*, cit., p. 309.

<sup>74</sup> *Idem*, p. 263.

<sup>75</sup> *Idem*, pp. 257-258.

Au moment de la fondation de l'évêché, les évêques de São Salvador recevaient 600 cruzados annuellement, puis à partir de 1609 ils reçurent 600 000 réis soit 1500 cruzados d'or<sup>76</sup>. Des subventions étaient accordées pour l'érection des églises et les ornements sacerdotaux. Il y eut des vicaires généraux choisis parmi les membres du chapitre. L'évêque devait en avoir un à São Salvador et un à Luanda. Le vicaire général exerçait au nom de l'évêque tous les pouvoirs qui revenaient à celui-ci ; son rôle étant celui d'un mandataire. Les rois du Congo percevaient une dîme pour les besoins religieux et reversaient en monnaie du pays, en *zimbu* une rente aux évêques et aux chanoines de São Salvador. Les évêques, les chanoines et les prêtres devaient se procurer avec leurs faibles revenus en cruzados et en reis les vivres du Portugal, les vêtements et une partie des ornements nécessaires pour leur subsistance et leur ministère. La précarité de ces moyens de paiement donnés par le roi et les fidèles incita souvent les clercs, à convertir leur traitement et les dons reçus en esclaves vendus à São Tomé, ce qui était prévu et légal. Plusieurs se font d'ailleurs accompagner de parents, neveux ou autres, qui les aidaient et les incitaient à faire du commerce. Les abus créés par ces occupations défendues aux clercs ont souvent été mentionnés dans les documents. Les évêques avant leur départ recrutaient au Portugal un certain nombre de prêtres pour occuper les charges de la cathédrale, après nomination royale, et pour administrer les paroisses. Il y avait peu de prêtres ordonnés au Congo, tant parmi les émigrants que parmi les naturels, noirs ou métis. Beaucoup espéraient que la création de ce diocèse au Congo changerait les choses. Les évêques vont s'en préoccuper, mais nous ne notons pas d'évolution immédiatement après l'érection du diocèse. L'exiguïté des revenus qu'ils pouvaient assurer sur la caisse royale ne leur permettait pas de faire appel à un clergé de valeur. Les dangers de la navigation étaient très grands et il fallait une énorme abnégation pour risquer la longue et aventureuse traversée. Le voyage jusqu'au Congo pouvait durer de six mois à un an et même plus, si on passait par le Brésil, avant de se rendre au Congo ou en Angola. On dut se résigner à faire appel trop souvent à des prêtres peu recommandables qui devaient fuir le Portugal. Le Portugal envoyait en ce temps dans les conquêtes de l'Angola l'un ou l'autre prêtre ou religieux en punition de quelques excès. S'y rencontrait des prêtres fraîchement convertis, juifs et maures qui se mêlaient avec leurs anciens corréligionnaires, colons ou trafiquants, et qui n'étaient pas animés d'un grand zèle pour l'évangélisation. Là où il aurait fallu des missionnaires, on n'eut bien souvent que des mercenaires peu vertueux. Le recrutement sur place étant difficile sinon impossible, les différentes communautés religieuses devaient faire appel à des renforts continuels de la métropole, le climat décimant rapidement les moins robustes ; les revenus n'étaient pas non plus très élevés, tout ceci ne devait pas attirer les missionnaires. Pour les Africains tout ce qui est « sacré » a une très

---

<sup>76</sup> *Idem*, p. 309.

grande importance, ils croyaient beaucoup en la sorcellerie, mais celle-ci avait à leurs yeux le pouvoir de leur faire du bien ou du mal et comme ils ne pouvaient pas la contrôler, très vite ils vont voir dans le christianisme un bon moyen de protection contre la magie noire. Ainsi le roi *chrétien* était pour eux « sacré » et en Afrique le roi « sacré » avait la fonction de protéger le peuple, les animaux et les récoltes contre la sorcellerie. Le prestige du *Mani Kongo* paraît avoir été renforcé à travers son adhésion au christianisme. C'est une des raisons qui poussa les autochtones à se faire baptiser. Le syncrétisme qui apparaît ici de manière flagrante, et ceci dès les débuts de l'évangélisation du royaume du Congo, semble avoir été accepté par un grand nombre de religieux. Il était difficile de s'en passer dans un pays où la « superstition » tenait une si grande place.

Le roi du Congo, détenteur du pouvoir spirituel, avait un Blason représentant les Armes de son royaume. Les évêques du Congo donnèrent un Blason à l'évêché de São Salvador du Congo.

D'après Brásio ce blason serait celui-ci :

#### Blason supposé de l'évêché de São Salvador

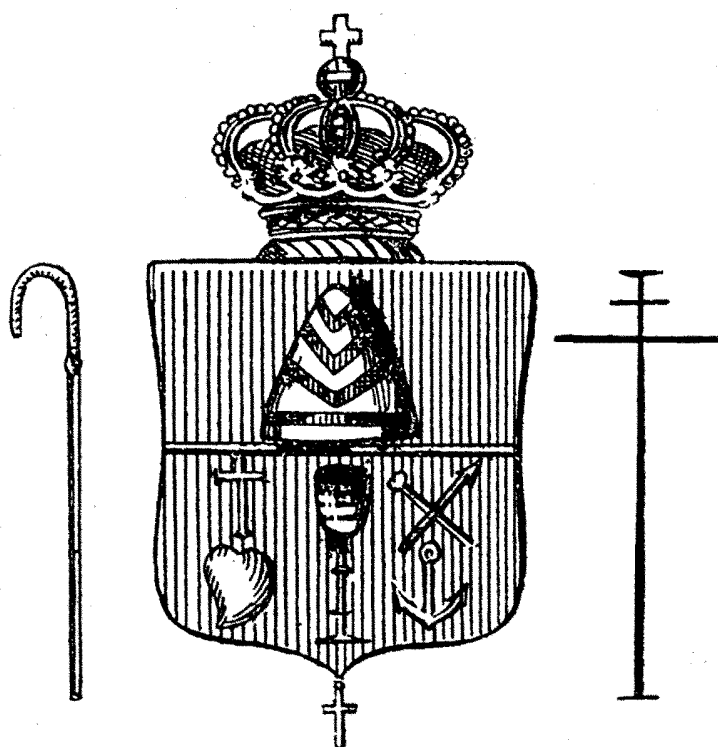


Image tirée de l'article António BRÁSIO, «Quarto centenário da Sé do Congo», in *Portugal em África*, Vol. V, 1948, pp. 91-97

Nous avons en bas à gauche un *Cœur* et une *Croix* qui représentent le sacrifice du Christ par Amour des Hommes, c'est donc la Charité et l'Amour ; le *Calice* au centre représente la Foi ; l'*Ancre de Salut* à droite représente l'Espérance. Les trois vertus théologiques apparaissent ici : *Charité, Foi, Espérance*. Juste au-dessus de l'ancre, nous avons une *flèche* et un *bâton* noueux qui font référence à la bataille de 1506, la victoire des Chrétiens contre les Païens. Au-dessus, nous avons une *ruche*. Saint Ambroise comparait l'Eglise à une ruche et les fidèles pieux à des abeilles qui récoltaient sur chaque fleur ce qu'il y avait de meilleur sans jamais succomber au péché d'orgueil. La ruche représente donc l'Eglise. Sur cette ruche une seule *abeille* (à gauche) apparaît. *L'Encyclopédie des Symboles* \* mentionne que l'abeille seule peut représenter la Vierge Marie ; Bernard de Clairvaux associait quant à lui l'abeille à l'Esprit Saint. Dans les bestiaires du Moyen Âge, on disait de l'abeille qu'elle n'avait certes guère de force, mais elle avait pour elle la puissance de la sagesse et l'amour de la vertu. Il est impossible, dans l'Etat de la documentation de s'arrêter avec certitude sur une signification précise. Au sommet du champ, nous avons une *couronne avec une croix* qui doit représenter le royaume du Congo : royaume chrétien.

Sur les côtés, nous avons à gauche la *crosse de l'évêque*, sur la droite nous avons une *croix* qui représente vraisemblablement le Christ.

Ce blason est très fidèle à la symbolique de l'Eglise habituelle à cette époque.

Même après la fondation de l'évêché, la chrétienté en Afrique était toujours en crise. L'importance de l'Angola s'accrut alors en raison de la traite des Noirs. Progressivement, la capitale du Congo va se dépeupler au profit de Luanda, qui était devenue un grand port négrier. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, São Paulo de Luanda (en Angola) supplanta São Salvador do Congo<sup>77</sup> comme métropole religieuse de l'Afrique Portugaise. Les religieux ont eux aussi participé à ce trafic d'esclaves, délaissant l'évangélisation de ces deux royaumes. Depuis 1624, l'évêque résidait à Luanda aux côtés des Européens. Le royaume du Congo perdit ainsi son hégémonie politique et religieuse, au profit de l'Angola.

### ***Un Diocèse africain en proie à de grandes difficultés***

Si le christianisme a été bien reçu par les Congolais, les croyances africaines étaient encore bien ancrées dans les mentalités. La création du diocèse du Congo et de l'Angola ne résolut pas tous les problèmes qui entravaient l'évangélisation de l'Afrique. Le christianisme en Europe était en crise<sup>78</sup> et l'action missionnaire en Afrique souffrait de ce malaise général.

<sup>77</sup> Le siège épiscopal de l'évêché du Congo et de l'Angola était à São Salvador do Congo.

<sup>78</sup> Avec l'essor du protestantisme.

\* *Encyclopédie des Symboles*, édition française de Michel Cazenave [adapt. de l'allemand par Françoise Périgaut, Gisèle Marie et Alexandra Tondat], Paris, 1996.

L'effort missionnaire du Portugal au XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècle fut des plus considérables, mais les rois du Portugal, malgré leur zèle pour la propagation de la foi et le christianisme, ne pouvaient remplir les engagements du *Patronat*. Ils auraient dû assurer l'évangélisation tant dans leurs territoires d'Outre-mer annexés à l'Empire que dans les royaumes alliés comme le Congo. L'élite missionnaire avait été concentrée essentiellement sur le Brésil et l'Asie, car il y avait beaucoup plus à gagner<sup>79</sup>. Evangéliser le Congo n'était plus au XVII<sup>ème</sup>, une des priorités du Portugal : d'autres territoires les intéressaient davantage.

Au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle la chrétienté au Congo et en Angola était encore très fragile. Le nombre de missionnaires était toujours insuffisant. Le Portugal ne parvenait plus à satisfaire les besoins en missionnaires que pouvaient demander ses territoires d'Outre-Mer.

Parallèlement, les inconvénients du système du *Patronat* alarmèrent la Papauté. Afin de pourvoir l'évangélisation, le pape Grégoire XV créa le 22 juin 1622 la Sacrée Congrégation pour la propagation de la foi, dite *Propagande Fide*. Il s'agit d'un petit groupe de cardinaux qui avaient le devoir de centraliser les actions missionnaires. En 1625, le premier secrétaire de la *Propagande Fide*, François Ingoli, établit son programme. Son principal souci était de dégager les missionnaires de toute intervention politique, de respecter les usages du pays et de former un clergé autochtone. La *Propagande Fide* s'engageait désormais à financer les missions<sup>80</sup>. Rome n'avait donc plus besoin de l'aide des rois Ibériques pour aller évangéliser les autres continents comme autrefois. Ces derniers s'étaient trop souvent servis de l'Église pour agrandir leur pouvoir sans se soucier véritablement de la propagation de la foi. Pour M. H. Laurent, « l'évangélisation entreprise par le Portugal était regardée comme une œuvre de portugualisation et de conquête »<sup>81</sup>. Le Portugal s'est très certainement servi de l'évangélisation pour assouvir son dessein de conquête. Alain Milhou voit la création de la *Propagande Fide* comme « le premier pas vers la dissociation entre l'impérialisme et la diffusion de l'évangile »<sup>82</sup>. Créer la Sacrée Congrégation était un moyen pour la papauté d'affronter l'absolutisme des rois portugais qui se servaient du *Patronat* pour accentuer leur Impérialisme.

Le manque de missionnaires était tel qu'en 1618, le roi Alvaro III<sup>83</sup> fit demander des missionnaires de l'Ordre des Capucins. A cette époque, ces

<sup>79</sup> Ces territoires offraient de l'or et des épices.

<sup>80</sup> Prérogative avant exercée par les rois du Portugal et de l'Espagne

<sup>81</sup> M. H. LAURENT, « Quelques notes sur les anciennes missions des Capucins au Congo et dans l'Angola », in *Revue d'Histoire des Missions*, septembre 1934, pp. 329-345.

<sup>82</sup> Alain MILHOU, « L'Afrique », in *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, sous la direction de J. M. MAYEUR, C. PIETRI, A. VAUCHEZ, et M. VENARD, Tome VIII, « Le temps des confessions (1530-1620/30) », Poitiers, 1992, p. 677.

<sup>83</sup> Connu aussi sous le nom de Mvika a Mpanzu Lukeni lua Mvemba. Roi du Congo de 1615 à 1622.

religieux étaient hautement estimés et admirés en Espagne, mais encore inconnus au Portugal. Des Capucins espagnols ont donc été désignés par le chapitre général, sous l'aval du Portugal : ils ne parviendront pas à partir car ils ne furent pas autorisés à quitter Lisbonne pour aller vers le Congo. Pour pouvoir comprendre cet entêtement, il faut se rappeler qu'il avait été statué, au XVI<sup>ème</sup> siècle, qu'aucun missionnaire ne pourraient se rendre dans les colonies du Portugal sans l'assentiment du roi. Le Portugal n'acceptait pas l'envoi de missionnaires espagnols sur leur territoire d'Outre-Mer<sup>84</sup>, il voulait conserver son monopole du *Patronat*. Le roi exigeait l'embarquement à Lisbonne, pour exercer un meilleur contrôle sur le départ des missionnaires sur les territoires d'Outre-Mer.

La *Propagande Fide*<sup>85</sup> et le *Patronat* portugais<sup>86</sup> vont souvent entrer en conflit à propos de l'envoi des missionnaires.

Le 4 juin 1621, Vincenzo Landinelli<sup>87</sup>, collecteur au Portugal, s'étonnait de ne pas voir arriver à Lisbonne les douze Capucins désignés, alors qu'ils se trouvaient déjà prêts à partir pour le Portugal quand il était passé par Madrid. Les ministres portugais ne disaient pas toujours ce qui motivaient leur opposition. Les difficultés continuèrent.

Le décès des personnes les plus intéressées par l'envoi de ces missionnaires avaient contribué à ralentir les négociations : le pape, Paul V mourut le 28 Janvier 1621 ; le roi d'Espagne, Philippe III, le 31 mars 1621 ; le roi du Congo, Alvaro III, le 4 mai 1622.

En juillet 1622, les Capucins n'avaient toujours pas réussi à parvenir au royaume du Congo.

La *Propagande Fide* se voulait efficace, c'est pour cela que nous la voyons dès sa fondation, en 1622 recommander vivement au ministre général des Capucins, de chercher à écarter les obstacles au départ de ces missionnaires pour le Congo. La *Propagande Fide* écrivit dans le même sens au Nonce d'Espagne Massini, le 6 août 1622 :

« On a donné l'ordre à Mgr le Patriarche d'Alexandrie, votre prédécesseur de faire tout ce qu'il pourrait pour que s'effectue la mission des douze Pères Capucins envoyés au royaume du Congo, à la demande de ce roi. A présent, la Sacrée Congrégation a appris de Mgr Vivès, ambassadeur de ce roi, que quelques uns mettent des empêchements à une œuvre si sainte et si nécessaire pour le salut de ce royaume et elle m'a donné l'ordre de prier Votre Seigneurie de regarder cette mission comme particulièrement recommandée. »<sup>88</sup>

<sup>84</sup> Un décret royal du 22 septembre 1620 interdisait formellement l'envoi de missionnaires étrangers dans les missions de l'Outre-Mer Portugais.

<sup>85</sup> Elle était favorable à l'envoi des Capucins.

<sup>86</sup> Il était favorable à l'envoi de religieux Portugais, tout particulièrement les Jésuites.

<sup>87</sup> J. CUVELIER et L. JADIN, *L'Ancien Congo...*, cit., pp. 419-420.

<sup>88</sup> *Idem*, p. 443.

Il fut sans doute informé d'une manière tendancieuse par le Conseil du Portugal, car il écrivit à la *Propagande Fide*, le 14 janvier 1623<sup>89</sup>, que la situation au Congo était troublée à cause de la mort d'Alvaro III et qu'il ne pouvait être question d'y envoyer des Capucins. Or l'élection de Pedro II<sup>90</sup> aurait été très calme et qu'il n'y aurait eu aucun trouble, grâce à la présence, à l'habileté et à l'influence de Bras Correia<sup>91</sup>, qui était à cette période gouverneur de l'évêché et visiteur général. Les hostilités ne se manifestèrent qu'un peu plus tard entre Pedro II et le gouverneur de l'Angola, João Correia de Sousa.

L'ambassadeur du roi du Congo, Vivès et le protecteur, Gabriel Trejo essayèrent en vain, avec le pape, de faire parvenir au Congo des missionnaires Capucins espagnols, promis en 1618 par le chapitre général de l'Ordre. Toutes les démarches furent vaines, les Portugais s'y refusant toujours sous prétexte des privilèges du *Patronat*. Pendant toutes ces longues années, l'action missionnaire se ressentit du malaise général. Le *Patronat* portugais était bien distinct du *Patronat* espagnol, et c'est pourquoi les ministres portugais considéraient les religieux espagnols comme des étrangers. Portugais et Espagnols se défiaient mutuellement et il en fut ainsi jusqu'à la rupture complète en 1640. Ce ne fut qu'en 1645<sup>92</sup>, sous le règne de Garcia II (1642-1663) que les Capucins arrivèrent au Congo. A un moment où Luanda était occupé par les Hollandais<sup>93</sup>. L'écart entre la date de la désignation et celle du départ, 27 années, montre combien elles furent laborieuses<sup>94</sup>.

L'Europe était en guerre depuis 1618<sup>95</sup>, cette guerre ne prendra véritablement fin qu'en 1648 par la signature des traités de Westphalie. Le conflit était né de l'opposition entre protestants et catholiques dans l'Empire, il s'était élargi à la mesure européenne, dans un affrontement entre les maisons d'Autriche et de France en 1636, la première cherchait à asseoir sa prépondérance en Europe, la seconde ne cherchait qu'à défendre sa propre liberté et avait à ses côtés les petits Etats d'Allemagne et d'Italie. Le Portugal, lié à

<sup>89</sup> *Idem*, p. 447.

<sup>90</sup> Connu aussi sous le nom de Pedro II Afonso, Nkanga a Mvika lua Ntumba a Mvemba. Roi du Congo de 1622 à 1624.

<sup>91</sup> J. CUVELIER et L. JADIN, *L'Ancien Congo...*, cit., pp. 380-386.

<sup>92</sup> L. JADIN, *L'Ancien Congo et Angola 1639-1655, d'après les archives romaines, portugaises, néerlandaises et espagnoles* (ACA), T. II, Bruxelles, 1975, pp. 674-685.

<sup>93</sup> L'occupation Hollandaise s'initia le 26 août 1641, date à laquelle ils débarquèrent à Luanda jusqu'au 12 août 1648, les Luso-Brésiliens vinrent libérer Luanda de la domination Hollandaise.

<sup>94</sup> Nous pourrions nous aider des articles de : Jean CUVELIER, « Quelques notes sur les anciennes Missions des Capucins au Congo et dans l'Angola », in *Revue d'Histoire des Missions*, septembre 1934, pp. 53-67 ; M. H. LAURENT, « Quelques notes sur les anciennes missions des Capucins au Congo et dans l'Angola », in *Revue d'Histoire des Missions*, septembre 1934, pp. 329-345 ; HILDEBRAND, « Les premiers Capucins au Congo en 1645 », in *Revue d'Histoire des Missions*, septembre 1939, pp. 381-389 ; José B. TROESCH, « Os Capuchinhos italianos no Congo », in *Portugal em África*, Vol. XVI, 1959, pp. 232-245 ; et Boaventura de CARROCERA, « Os Capuchinhos no Congo e o clero indígena », in *Portugal em África*, 2.<sup>a</sup> Série, vol. VI, 1949, pp. 232-241.

<sup>95</sup> La guerre de Trente ans.

l'Espagne depuis 1580, avait les mêmes ennemis que l'Espagne. Dès le début du XVII<sup>ème</sup> siècle, il va se voir attaquer par les Hollandais <sup>96</sup> sur ses Terres d'Outre-Mer. Ainsi, après avoir réussi à occuper Pernambouc <sup>97</sup> en 1630, ils occupent Luanda en 1641. La présence Hollandaise à Luanda fit fuir les religieux et les Portugais vers l'intérieur des terres.

Ils apportent le protestantisme, ce qui entraîna une lutte des dogmes <sup>98</sup>. Les nouveaux convertis Africains ne comprenaient pas toujours les différences entre ces deux doctrines. L'enseignement religieux était précaire en Afrique.

Les convertis ne savaient pas toujours ce que voulaient dire *être chrétien* ; beaucoup ignoraient qui était le *Christ*, comme le laisse à penser un document écrit par un Carme :

« le baptême ne se donnait pas avec les cérémonies de l'Église, et qu'on appelait non baptême, mais *curiamunga*, qui veut dire manger du sel, parce que quand on les baptisait, on leur versait une goutte sur la tête, disant une formule, et de suite on leur donnait à manger un grain de sel. Avaler ce sel, ils le considéraient comme le baptême. » <sup>99</sup>

Ce document est daté d'avant la création de l'évêché, mais ces mêmes ignorances apparaissent encore par la suite. Le Capucin Cavazzi en a souvent fait référence dans son ouvrage écrit entre 1669 et 1671 <sup>100</sup>. Le dimanche, les églises n'étaient pas pleines. Les Congolais continuaient à pratiquer leurs rites et à consulter les sorciers, même les chrétiens. Le devin était devenu un des plus grand ennemi du christianisme en Afrique.

L'évêque Manuel Baptista Soares en parle dans son rapport daté de 1619 :

« Ils observent des usages païens, même ceux qui ont reçu le baptême, qu'ils vivent parmi des chrétiens ou des païens. (...). Dans tout le royaume, dans toutes les provinces, tant parmi les chrétiens que parmi les païens, sont pratiqués le culte des idoles, les maléfices, les enchantements, les divinations et les autres genres de superstitions. » <sup>101</sup>

Les rois et les chefs de villages pratiquaient la polygamie au grand dam des missionnaires qui s'efforçaient de leur faire comprendre que c'était interdit par la Chrétienté. Le même évêque s'en plaint dans son rapport :

<sup>96</sup> La Hollande a été une ancienne possession espagnole. Son indépendance ne sera reconnue par l'Espagne qu'en 1668. Dès 1572, elle est en guerre avec l'Espagne et par conséquent avec le Portugal après 1580.

<sup>97</sup> Ville qui se situe au Brésil.

<sup>98</sup> A. BRÁSIO, *Monumenta...*, cit., vol. IX, pp. 281-290.

<sup>99</sup> J. CUVELIER et L. JADIN, *L'Ancien Congo...*, cit., pp. 143-144.

<sup>100</sup> MONTECUCCOLO G. A. Cavazzi da, *Istorica Descrizione de' Tre Regni, Congo, Matamba et Angola*, Bologne, 1687. Traduction portugaise : *Descrição Histórica dos Três reinos do Congo, Matamba e Angola (DHCMA)*, 1<sup>er</sup> vol., Trad., notas e índice G. M. de LEGUZZANO, Lisbonne, 1965.

<sup>101</sup> J. CUVELIER et L. JADIN, *L'Ancien Congo...*, cit., pp. 399 et 403.

« Le christianisme parmi eux est si imparfait que le roi lui-même a des concubines publiques. Parmi les principaux du royaume cette coutume est générale. Ils n'ont égard à aucun degré de consanguinité ni d'affinité. Parmi cette multitude de gens, il n'y en a que très peu qui regardent comme péchés les vices des sens. »<sup>102</sup>

Il était très difficile pour les *manis* ou les *sobas* de renoncer à la polygamie, qui était pour eux signe de richesse et gage d'influence politique. La plupart des conversions obtenues jusqu'alors étaient souvent restées platoniques et superficielles. Il était courant de voir les chefs mariés à une seule femme selon le vœu de l'Église tout en ayant des concubines. Ils ne donnaient pas de très bons exemples à leur peuple ; leur attitude ne faisait que compliquer la tâche des missionnaires qui voulaient imposer dans tout le diocèse la monogamie. Certains missionnaires s'opposaient personnellement à la polygamie, mais d'autres célébraient des mariages sans se soucier de savoir si le marié avait une ou plusieurs autres femmes. Ils célébraient le baptême de ces enfants illégitimes ; tout ceci parce qu'ils recevaient un petit revenu à chaque fois qu'ils célébraient un mariage ou un baptême. Les prêtres baptisaient sans faire de catéchisme pour pouvoir satisfaire les demandes, mais aussi et surtout pour s'enrichir. Le lucre paraissait ainsi pour certain bien plus intéressant que la propagation de la foi.

Le roi D. Alvaro III dit dans une de ses lettres, adressée à J. B. Vivès (19 octobre 1619) :

« Le mal dont cette chrétienté a toujours souffert, fut le manque de ministres ecclésiastiques pour la cultiver. Les évêques, dignitaires, chanoines, curés, chapelains et religieux de divers instituts qui sont venus et qui étaient doués de beaucoup de vertu et de science, une fois devenus riches, sont retournés dans leur patrie. »<sup>103</sup>

La présence hollandaise au Brésil et en Angola mécontentait les Portugais. Le royaume d'Espagne ne faisait pas grand-chose pour défendre les territoires d'Outre-Mer portugais ce qui ne fit qu'accentuer l'hostilité des Portugais envers les Espagnols. Le désir d'indépendance se faisait à ce moment de plus en plus sentir. Profitant de la révolte de la Catalogne et soutenus par Richelieu, les Portugais se soulevèrent le 1<sup>er</sup> décembre 1640 contre Philippe IV d'Espagne, et le duc de Bragance<sup>104</sup> fut acclamé roi. Le monarque espagnol ne reconnut l'indépendance du Portugal qu'en 1668<sup>105</sup>. Rome, menacée par les Grimaldi, s'était rangée du côté des Espagnoles, qui lui assu-

<sup>102</sup> *Ibidem*, p. 400;

<sup>102</sup> *Ibidem*, p. 368.

<sup>103</sup> MONTECUCOLO, G. A. Cavazzi da, *Istorica...*, cit., p. 85.

<sup>104</sup> Le duc de Bragance, futur João IV, était le petit-fils de D. Catarina, fille de l'Infant D. Duarte, et légitime héritière et candidate en 1580.

<sup>105</sup> Après le traité de Westphalie.

raient une relative protection. Ainsi, le pape, Clément IX ne reconnut plus les prérogatives du *Patronat* Portugais. Ce n'est qu'en 1668, lorsque l'indépendance du Portugal fut reconnue, que le pape se remit à pourvoir aux évêchés vacants. Le diocèse de São Salvador est resté sans évêque de 1642 à 1673<sup>106</sup>. Pendant plus de 25 ans les candidats pour les sièges épiscopaux présentés par le roi du Portugal ne furent pas agréés par le Saint-Siège.

Pendant cette période de troubles, Rome n'avait pas pour autant abandonné l'idée d'évangéliser le royaume du Congo. Nous l'y avons vu envoyer des Capucins<sup>107</sup>. Le Portugal envoyait quant à lui des religieux portugais<sup>108</sup>. Des conflits religieux se sont manifestés entre ces deux Ordres religieux, mettant en scène une contradiction de l'action politico-religieuse du *Patronat* portugais s'opposent à celle de la *Propagande Fide*.

L'opposition des ministres portugais à l'accès des missionnaires étrangers au Congo poussa la *Propagande*<sup>109</sup> à envisager la création de la préfecture apostolique du Congo<sup>110</sup>. Le 25 juin 1640<sup>111</sup>, le P. Boaventura d'Alessano fut nommé Préfet de la mission du Congo. On voulait donner un caractère épiscopal au préfet de mission. La proposition fut faite au consistoire, mais l'opposition décidée du Portugal amena l'annulation de cette mesure. Le préfet capucin, malgré tous les privilèges, n'aura autorité que dans le territoire de mission.

Le P. Bonaventure d'Alessano<sup>112</sup>, le premier préfet de la mission du Congo, décida de venir avec ses compagnons, même après la révolution au Portugal :

« Les pères Bonaventure d'Alessano, Jean François de Rome, Antoine de Torella, Janvier de Nole, ainsi que les frère Antoine de Lugagnano, Marc dall' Olmo se trouvaient à Livourne, prêts de partir pour Lisbonne, quand vint la nouvelle de la rupture du Portugal avec l'Espagne et de l'avènement comme roi de Portugal du duc de Bragance qui s'appela Jean IV. Malgré cela les missionnaires firent voile pour Lisbonne. (Ils débarquèrent durant la première quinzaine de février 1641). »<sup>113</sup>

Le 8 juin 1641<sup>114</sup>, il annonçait son arrivée à Lisbonne<sup>115</sup> et exprima l'espoir de partir pour le Congo, en septembre, sur un navire génois. A Lis-

<sup>106</sup> Il n'y a donc pas eu d'évêque au Congo et en Angola jusqu'en 1673.

<sup>107</sup> La *Propagande Fide* décréta en 1640 de confier la mission du Congo aux Capucins.

<sup>108</sup> C'était le plus souvent des Jésuites.

<sup>109</sup> En 1640, la *Propagande Fide* confia la mission du Congo aux Capucins italiens.

<sup>110</sup> Ce système faisant échapper le Congo à l'emprise du Patronat ne réussit pas au Congo comme aux Indes.

<sup>111</sup> J. CUVELIER et L. JADIN, *L'Ancien Congo...*, cit., p. 504.

<sup>112</sup> Il fut nommé le 25 juin 1640, un peu avant le soulèvement qui avait eu lieu au Portugal.

<sup>113</sup> J. CUVELIER, et L. JADIN, *L'Ancien Congo...*, cit., p. 517.

<sup>114</sup> A. BRÁSIO, *Monumenta...*, cit., vol. VIII, pp. 503-506.

<sup>115</sup> Il est arrivé en mai 1641.

bonne, le nouveau roi les reçoit avec égard et bienveillance. Mais, envoyés par Rome, ils ne peuvent obtenir le passeport nécessaire pour se rendre au Congo. Le Portugal tenaient toujours à ses anciennes prérogatives. Pendant dix mois, les Capucins patientèrent. Les oppositions ne venaient pas tant du roi ou de la reine du Portugal, mais plutôt des ministres royaux et des religieux portugais <sup>116</sup>.

Pendant cette période de négociation, João IV connu la perte de Luanda <sup>117</sup>. L'annonce de la prise de Luanda par les Hollandais calvinistes découragea les Capucins, qui décidèrent en juin 1642 de rentrer en Italie, pour y rendre compte de leur échec.

Notons qu'après le soulèvement de 1640, qui rendait au Portugal son indépendance, les Capucins désignés pour le Congo trouvèrent fermée la voie de Lisbonne. Les autorités religieuses portugaises se sont montrées très hostiles envers les Capucins. En 1645, le roi du Portugal accepta le départ des Capucins pour le Congo <sup>118</sup>. En apprenant cette nouvelle, l'évêque nommé d'Angola <sup>119</sup> alla voir la reine pour qu'elle s'oppose au départ des Capucins au Congo <sup>120</sup>. Les évêques n'aimaient pas avoir dans leur diocèse des religieux étrangers, car il était beaucoup plus difficile pour eux de les soumettre à leur autorité. Une fois installés, ces religieux n'obéissaient plus qu'à leur supérieur laissant ainsi l'évêque tenir une place secondaire. Il y a eu énormément de conflits entre les évêques du Congo et de l'Angola et les Capucins. Le premier servait les intérêts du *Patronat* ; les second servaient plutôt ceux de la *Propagande Fide*.

Les rapports des évêques du Congo et de l'Angola avec les rois du Congo n'étaient pas toujours très faciles non plus. Les rois du Congo se sont montrés pour la plupart bien plus favorables aux religieux envoyés par la *Propagande Fide* qu'avec ceux envoyés par le *Patronat* Portugais.

L'évêque devait servir les intérêts de l'Eglise mais aussi ceux du roi du Portugal, il lui était plus facile de se soumettre au gouverneur de l'Angola qu'au roi du Congo. Les rois du Congo voulaient se soustraire du protectorat du Portugal, tant au spirituel qu'au temporel. Le roi acceptait difficilement de se soumettre à l'évêque, et l'évêque avait le même problème. L'entente de ces deux derniers affaiblissait l'autorité du roi du Congo

Très tôt les évêques ont désertés le siège épiscopal du diocèse du Congo et de l'Angola au profit de Luanda, s'éloignant ainsi de l'autorité du roi du Congo. Dès 1624, les évêques s'installaient à Luanda <sup>121</sup>. Ce déplacement

<sup>116</sup> Puisqu'en 1645, on voit le roi du Portugal accepter le départ des Capucins vers le royaume du Congo.

<sup>117</sup> La nouvelle n'est arrivée au Portugal que le 20 décembre 1641, alors que leur occupation datait du 26 août 1641.

<sup>118</sup> L. JADIN, *L'Ancien Congo...*, cit., T. II, pp. 653-655.

<sup>119</sup> Cristovão de Lisboa.

<sup>120</sup> L. JADIN, *L'Ancien Congo...*, cit., T. II, pp. 654-655.

<sup>121</sup> En 1704, le diocèse du Congo et de l'Angola passe à s'appeler le diocèse de l'Angola et du Congo.

n'était pas apprécié par les rois du Congo. Voir l'évêque désertir la capitale du royaume et lui préférer Luanda ne pouvait que leur déplaire <sup>122</sup>, cela mettait le royaume du Congo à une place secondaire. La présence de l'évêque à Luanda faisait d'elle une ville importante, car l'évêque détenait une autorité religieuse que tous les chrétiens, Européens ou pas, reconnaissaient.

Le roi du Congo va faire appeler à l'aide du pape et de la *Propagande Fide*. Le 4 janvier 1641, nous voyons le pape et la *Propagande* sommer l'évêque du Congo d'avoir à résider à São Salvador <sup>123</sup>:

« Il (Alvaro VI) se plaint que l'évêque ne réside point et dit qu'il faudrait l'obliger à séjourner au Congo. (...) S.S. a ordonné de faire avertir l'évêque du Congo par le nonce d'Espagne de se rendre à sa ville épiscopale et d'y résider suivant les dispositions des saints canons et des ordonnances pontificales. » <sup>124</sup>

Alvaro VI <sup>125</sup> mourut le 22 février 1641 sans que ce retour ne se réalise. L'évêque Francisco de Soveral vit passer quatre rois du Congo sans avoir eu aucun contact direct avec eux.

Il y eut un moment dans l'histoire de l'Angola où un évêque du Congo et de l'Angola a été au même moment gouverneur de l'Angola. Cet évêque est Simão Mascarenhas <sup>126</sup>. Il a été promu évêque du diocèse de Congo et de l'Angola au consistoire du 15 novembre 1621. Il arriva à Luanda le 10 août 1623 et remplaça le gouverneur de Pedro de Sousa Coelho, rappelé au Portugal pour ses injustices à l'égard du roi du Congo et des Jésuites qui étaient fort nombreux en Angola. L'Angola ne pouvait pas rester sans représentant de l'autorité royale du Portugal car à ce même moment la menace Hollandaise était très grande. Il fallait donc pouvoir freiner ces avancées et pour cela l'évêque dû accepter de rester un certain temps en Angola pour éviter l'anarchie jusqu'à l'arrivée d'un nouveau gouverneur de l'Angola. Le diocèse du Congo et de l'Angola était quant à lui sans évêque, il y avait à sa place un vicaire. Le roi du Congo ne voyait pas d'un très bon œil que l'évêque, soit aussi le gouverneur de l'Angola. Tout ceci faisait de lui un redoutable adversaire. C'est alors que le roi du Congo pensa diviser le Congo de l'Angola <sup>127</sup> en voulant créer un nouveau diocèse <sup>128</sup>. Ni les Portugais ni le roi d'Espagne ne se montrèrent favorables à cette proposition.

<sup>122</sup> L'Angola était une ancienne province du royaume du Congo.

<sup>123</sup> Le roi, Alvaro VI, se plaignit de l'absence de l'évêque Francisco de Soveral.

<sup>124</sup> L. JADIN, *L'Ancien Congo...*, cit., 1er tome, pp. 12-14.

<sup>125</sup> Roi du Congo de 1636 à 1641.

<sup>126</sup> Lorsque le gouverneur Fernão da Sousa arriva en Angola en 1624, l'évêque lui remit aussitôt le gouvernement et se rendit à São Salvador.

<sup>127</sup> C'est à ce moment là que le roi de l'Angola veut se faire chrétien. J. CUVÉLIER, L. JADIN, *L'Ancien Congo...*, cit., pp. 463-464 (Lettre datée du 30 décembre 1623).

<sup>128</sup> *Ibidem*, pp. 463-464.

Ce manque d'intérêt apparaît dans un rapport d'Antonio Albergati daté du 26 Juillet 1624, où il est dit que :

« Le roi d'Espagne ne témoigne aucun empressement pour l'érection d'un nouvel évêché. Albergati a conseillé au roi du Congo de se mettre directement en relations avec Rome. »<sup>129</sup>

Avec le projet de cette nouvelle fondation le roi du Congo espérait exercer un plus grand pouvoir sur l'évêque<sup>130</sup>. Il voulait aller jusqu'à pouvoir désigner l'évêque du diocèse comme le faisait le roi du Portugal. C'est d'ailleurs ce qu'il a fait lorsqu'il demanda que l'on confère l'épiscopat au vicaire général, protonotaire apostolique, chapelain *mor* et confesseur d'Alvaro III, Bras Correia<sup>131</sup>. Alvaro III et Pedro II<sup>132</sup> auraient désiré l'avoir comme évêque et successeur de Manuel Baptista Soares et espéraient voir le royaume du Congo se séparer de l'Angola au point de vue ecclésiastique de façon à avoir un évêque bien à eux.

Le roi du Congo n'avait pas le pouvoir d'exercer le droit du *Patronat*, il ne pouvait donc pas désigner les évêques. Au XV<sup>ème</sup> siècle, Rome n'avait pas les moyens d'envoyer des hommes évangéliser les terres qui se trouvaient en Amérique, en Asie ou en Afrique. Elle fit appel au royaume d'Espagne et du Portugal pour évangéliser les territoires encore inconnus. Aucune autre nation ne détenait ce droit du *Patronat*. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, ce droit ne servait plus les intérêts de l'Eglise comme Rome l'aurait souhaité. Cette concession qui avait été faite deux siècles auparavant devenait gênante, car le pape ne pouvait pas faire tout ce qu'il voulait sur les territoires d'Outre-mer portugais. Il n'était donc pas question de concéder ce Droit à une autre Nation à un moment où Rome voulait l'abolir.

L'absence de l'évêque à São Salvador ne fut pas favorable à l'évangélisation du Congo et de l'Angola. Il y a eu un éloignement du culte. La formation d'un clergé indigène ne pouvait pas se développer.

Ainsi, dès 1624, les évêques ne vont plus habiter São Salvador ; nous les voyons transférer leur résidence à Luanda, sous la protection des gouver-

<sup>129</sup> *Ibidem*, p. 469.

<sup>130</sup> Il ne dépendrait plus du Patronat portugais.

<sup>131</sup> A. BRÁSIO, *Monumenta...*, cit., vol. VII, pp. 166-168 (Lettre de Bras Correia à Mons. Vives, datée du 10.12.1623).

Bras Correia était arrivé orphelin au Congo à l'âge de 16 ans vers 1593, il avait fait ses études ecclésiastiques à São Salvador, sous la direction des prêtres Portugais et il avait été ordonné prêtre par le premier évêque, Fr. Francisco de Vilanova. Après avoir été pendant plusieurs années curé du Sundi, il était devenu chanoine vers 1606, archidiacre, puis gouverneur de l'évêché lors du départ de Manuel Baptista en 1619. Il connaissait parfaitement la langue bantoue, et il savait aussi la parler. Il fut plus tard créé protonotaire et proposé comme premier chapelain des rois du Congo.

<sup>132</sup> Pedro II se montrera moins enthousiaste qu'Alvaro III. Les successeurs de ce dernier se montreront hostile à Bras Correia, car il était un personnage très influant dans le royaume et donc gênant.

neurs portugais. L'abandon de São Salvador ne s'est pas fait brutalement. Luanda attirait beaucoup de monde, grâce à la traite des Noirs que l'on envoyait en masse comme esclaves au Brésil. Cette ville paraissait ainsi plus attrayante pour ces hommes qui voulaient s'enrichir. Au Congo même et en Angola, les évêques et les missionnaires disposaient d'esclaves pour leur service et leurs plantations. Les Jésuites veillaient à leur formation religieuse et en contre-partie ces derniers leur procuraient des vivres pour leur collège. Leurs fermes devenaient des centres de christianisation. Les autres religieux ne procédaient pas autrement. Les Carmes et les Franciscains à Luanda et à l'intérieur, les Capucins plus tard, en posséderont également au Congo. Ces « esclaves d'Église » gardaient les couvents des pères et assuraient leur transport lors des tournées d'évangélisation. En général, les pères ne vendaient que des esclaves qui leur avaient été donnés et qui par la suite se rendaient indésirables chez eux à cause de délits ou de mauvaise conduite. Les religieux ne se sont donc pas montrés hostiles à la traite d'esclaves, ils la pratiquaient eux même.

Luanda est devenue la résidence habituelle des prélats du Congo <sup>133</sup>. Ces derniers avaient soin cependant de visiter régulièrement São Salvador, leur ville épiscopale, et tout le pays environnant. La plus grande partie des missionnaires se trouvaient désormais à Luanda et à ses alentours. Les Capucins éviteront d'exercer leurs activités missionnaires là où il y a des religieux portugais. Ils seront peu nombreux en Angola ; leur activité se concentrera au royaume du Congo. Les Jésuites se sont quant à eux montrés très actifs à Luanda.

Un affaiblissement du pouvoir royal congolais se fait donc sentir dès 1624, avec l'installation de l'évêque à Luanda. Les problèmes politiques qui ont suivi n'ont pas été à l'avantage de São Salvador.

On assiste, après Ambuíla <sup>134</sup>, à une décadence continue du pouvoir royal, contesté par les représentants des deux clans royaux descendant du roi Afonso, les *chímulaza* et les *chipanzu* <sup>135</sup>, les grands électeurs du roi du Congo contestant la légitimité des élus tant qu'ils n'avaient pas été inaugurés avec les cérémonies et insignes traditionnels. Les comtes de Sohio interviendront souvent dans les conflits entre rivaux et, forts de leurs armements plus modernes, ils viendront plus d'une fois à São Salvador imposer leurs candidats. A diverses reprises, les préfets capucins du Congo et les missionnaires

<sup>133</sup> L'établissement officiel des évêques à Luanda s'est fait dès 1673.

<sup>134</sup> Charles Ralph BOXER, « Uma relação inédita e contemporânea da batalha de Ambuíla em 1665 », in *Boletim cultural do Museu de Angola*, n.º 2, 1960, pp. 3-11.

Quand les Portugais ont exigé au roi du Congo qu'il leur cède ses mines de cuivre et l'île de Luanda d'où le royaume tirait les zumbu servant de monnaie, ce dernier entra en guerre contre eux. Il sera vaincu. Après cette défaite militaire, le royaume du Congo est contraint de reconnaître les « droits » du Portugal sur la région de Luanda.

<sup>135</sup> *chímulaza* et *chipanzu* est l'orthographe utilisée par Cavazzi DA MONTECUCOLO dans son ouvrage *Istorica Descrizione de' Tre Regni, Congo, Matamba et Angola*.

du Sohio estimeront que la seule façon de reconstituer l'unité du royaume aurait été de faire reconnaître le prince de Sohio comme roi. La défiance des Portugais empêcha la réussite de ces projets, sans pour autant diminuer la violence de la guerre civile.

Le royaume resta ainsi morcelé en 3 royaumes pour de nombreuses années, les rois rivaux se faisaient la guerre pour imposer leur hégémonie et se livraient au pillage et au massacre. Depuis 1665, toutes ces guerres et révoltes avaient fait fuir une bonne partie de la population blanche du royaume du Congo. Les Jésuites avaient quittés São Salvador en 1669. Des familles portugaises fixées là depuis des générations, se retirèrent vers Luanda.

Quand vient le nouvel évêque au diocèse en 1673, on le voit s'installer à Luanda au couvent de son ordre : les Carmes déchaussés. Le 17 août 1676 <sup>136</sup>, la juridiction ecclésiastique est transférée à Luanda ; mais déjà à la fin de l'année de 1654 <sup>137</sup> la préfecture apostolique du Congo avait été transférée définitivement à Luanda. Nous n'avons donc plus le diocèse du Congo et de l'Angola mais plutôt celui de l'Angola et du Congo.

C'est dans ce contexte que prend naissance la secte des Antoniens de 1704 à 1706 <sup>138</sup>, qui avait pour but de stimuler le sentiment national des Congolais et de faire revenir les Congolais dans la capitale du royaume. São Salvador ne parviendra pas à redevenir ce qu'elle avait été. Luanda était désormais devenue la capitale religieuse.

Cette longue guerre civile se prolongea jusqu'à la prise de São Salvador par Pedro IV <sup>139</sup> le 15 février 1709 et le rétablissement de l'unité du Congo. Avec lui, s'établit un nouvel équilibre au royaume du Congo. Pedro IV fut appuyé par les Capucins. Cette fois-ci, nous n'avons pas à faire à des religieux qui servent l'intérêt de la couronne portugaise ; nous avons des Capucins qui agissent pour servir les intérêts de Rome. Nous voyons là encore l'intervention des Européens dans le choix du monarque qui servirait le mieux les intérêts de l'Eglise. Ainsi les Capucins avaient l'appui du roi du Congo et pouvaient exercer librement leur apostolat dans le royaume. Les religieux portugais n'étaient plus désormais les seuls à évangéliser l'Afrique centrale.

---

<sup>136</sup> De 1596 à 1676, l'évêché de l'Angola et du Congo était suffragant de l'archevêché métropolitain de Lisbonne. Lorsque le 16 novembre 1676, le pape Innocent XI éleva l'évêché de Bahia, à la dignité d'archevêché métropolitain, l'évêché de l'Angola et du Congo passa à être attaché à ce nouvel archevêché et ceci jusqu'en 1716. En 1716, il passa à être sous la juridiction métropolitaine de l'archevêque de Lisbonne Oriental.

<sup>137</sup> C'est le Préfet Jacinto da Vetralla qui transféra la cathédrale de la Préfecture de São Salvador à Luanda à la fin de l'année 1654.

<sup>138</sup> Louis JADIN, *Le Congo et la secte des Antoniens. Restauration du royaume sous Pedro IV et la « Saint Antoine » congolaise (1694-1718)*, Bruxelles-Rome, 1961.

<sup>139</sup> D. Pedro IV Água Rosada (15/2/1709- février 1718).

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, le Portugal n'était plus la puissance qu'elle avait été sous D. Manuel I<sup>er</sup> <sup>140</sup>. Rome était désormais assez puissante pour évangéliser le monde. Le pape disposait de deux instruments privilégiés : la Compagnie de Jésus et l'Inquisition. Le Portugal était à son tour sous le contrôle de l'Eglise.

Le commerce extérieur était quasiment entre les mains des Anglais ; la majorité des revenus publics était dévorée par le clergé séculier et régulier, qui partageait encore avec la noblesse la propriété de la terre; les Jésuites étant les plus voraces.

Le marquis de Pombal <sup>141</sup> devait donc lutter contre l'Angleterre, les Jésuites, le clergé et la noblesse.

Pour assurer définitivement le pouvoir absolu du roi, Pombal résolut, par une forme de régalianisme et de gallicanisme, de soustraire la monarchie au contrôle de l'Eglise et aux interventions du Saint-Siège. Le ministre voulait anéantir l'influence prépondérante que les Jésuites <sup>142</sup> exerçaient au Portugal depuis leur fondation. Confesseurs des princes et éducateurs de la jeunesse, ils constituaient en outre, par leur action missionnaire et leur protection des Indiens au Brésil, un obstacle majeur à l'exploitation de la colonie. Non moins gênante était leur opposition à l'application du traité luso-espagnol de 1750. On les accusait de vouloir se tailler un empire en Amérique aux dépens des deux couronnes ibériques. Les échanges de territoires sur le Rio de la Plata au Paraguay et en Uruguay, impliquaient en effet le démantèlement de leurs missions et l'éclatement des tribus indiennes.

Le 13 Janvier 1759, la *Gazeta de França* fit savoir au monde qu'une conspiration avait été faite contre le roi du Portugal, qui un soir en rentrant chez lui fut victime d'un attentat <sup>143</sup>. On soupçonna les Jésuites, sans preuves, d'avoir pris part à la conjuration. Décrétés d'accusation, le 19 janvier 1759, la Couronne prononça le séquestre immédiat de tous leurs collèges, de leurs résidences et d'une manière générale de tous les biens. Comme le pape ne voulut pas couvrir cette politique inique, le roi ordonna le 3 septembre leur expulsion du Portugal et de tous les domaines de la couronne. Les Jésuites qui étaient en Afrique ne sont partis pour Rio de Janeiro qu'en 1760 <sup>144</sup>. Pour beaucoup l'expulsion des Jésuites a représenté une perte irremplaçable pour l'évangélisation et l'instruction en Angola ; car ils étaient pratiquement les seuls à donner un enseignement <sup>145</sup>.

---

<sup>140</sup> D. Manuel (1469/1495-1521).

<sup>141</sup> Ministre portugais de 1750 à 1777 sous le règne de D. José I<sup>er</sup>.

<sup>142</sup> Ils avaient été très actifs dans le monde : en Europe, au Brésil, en Chine, au Japon et en Inde.

<sup>143</sup> Le 3 septembre 1758.

<sup>144</sup> Le 19 juillet 1760.

<sup>145</sup> L'enseignement avait été rendu indispensable par les nécessités de la Réforme catholique.

## Conclusion

Le royaume du Congo se montra très rapidement favorable au christianisme. Nous datons la première conversion en 1491. Son apogée se situe sous le règne de D. Afonso I<sup>er</sup> (1505-1543), qui fit de son royaume un royaume chrétien. Il fut le premier à avoir pensé à la fondation d'un évêché à São Salvador du Congo, qui se trouve être la capitale de son royaume, mais il ne vivra pas assez longtemps pour pouvoir le voir. A cette période venaient évangéliser ce royaume les Franciscains, les Dominicains, les Jésuites, les chanoines de Saint Jean l'Évangéliste, les Carmes et les Augustins. Et les prêtres de la Compagnie de Jésus qui avaient souvent les faveurs du roi du Portugal. Le *Patronat* portugais était bien distinct du *Patronat* espagnol. Même sous la domination espagnole (1580-1640), les ministres portugais acceptaient difficilement d'y envoyer des religieux espagnols qu'ils considéraient comme des étrangers. Les religieux espagnols ont donc été mis à l'écart. Vers 1590, la chrétienté au Congo connaissait quelques difficultés. A ce moment là, le Congo relevait encore du diocèse de São Tomé. Le diocèse occupait un trop grand territoire, l'évêque n'avait presque jamais la possibilité de visiter le royaume. C'est alors que l'on fit ériger un évêché à São Salvador en 1596, à la demande des rois du Congo et du Portugal. Chacun d'entre eux voyait dans cette fondation des avantages. Le roi du Portugal espérait qu'en y plaçant un évêque de son choix, qui dirigerait le spirituel, il aurait plus de facilité à réussir à dominer le temporel. C'était là pour le roi du Portugal une bonne façon de conquérir ce royaume sans avoir recours aux armes. Le roi du Congo voulait se rapprocher de Rome pour se débarrasser du Protectorat portugais; et sans la création de cet évêché, le roi du Congo n'aurait jamais pu être aussi proche de Rome.

Le Portugal n'envoyait pas assez de religieux pour évangéliser le Congo. L'enseignement religieux y était médiocre. Les rois du Congo firent donc directement appel à Rome, qui leur promit en 1618 l'envoi de Capucins. Ces derniers ne parviennent au royaume du Congo qu'en 1645. Les Capucins se sont montrés très actifs dans le royaume du Congo. Au Congo, ils servaient les intérêts de la *Propagande Fide* qui avait été créée par la papauté afin de pourvoir à l'évangélisation, car le Portugal ne parvenait plus à satisfaire les besoins du *Patronat* portugais.

Les religieux portugais qui se trouvaient sur ces terres africaines servaient les intérêts de leur patrie d'origine. Le Portugal pensait qu'en créant ce diocèse, il parviendrait à conquérir le royaume du Congo. En fait, il n'y parviendra pas. L'Angola sera quant à elle définitivement conquise par les Portugais.

Ce diocèse a été témoin des conflits religieux qui ont pu exister entre la *Propagande Fide* et le *Patronat* portugais. Le Portugal va perdre de plus en plus le contrôle d'un diocèse qu'il a pourtant contribué à créer.

## Sources et bibliographie citées

### 1. Sources primaires imprimées

- BRÁSIO, António, *Monumenta Missionária Africana*, 1.<sup>a</sup> Série (África Ocidental Central), Vols. III, IV, V, VI, IX, Lisbonne, 1953-88.
- CUVELIER, Jean, *L'Ancien Congo d'après Pierre Van den Broecke (1608-1612)*, Bruxelles, 1955, pp. 169-192.
- CUVELIER, Jean, et JADIN, Louis, *L'Ancien Congo d'après les archives romaines 1518-1640 (AC)*, Bruxelles, 1954.
- HEINTZE, Beatrix, *Fontes para a história de Angola do século XVII*, Vol. I, Wiesbaden, 1985.
- JADIN, Louis, *Le Congo et la secte des Antoniens. Restauration du royaume sous Pedro IV et la « Saint Antoine » congolaise (1694-1718)*, Bruxelles-Rome, 1961.
- *L'Ancien Congo et l'Angola 1639-1655, d'après les archives romaines, portugaises, néerlandaises et espagnoles (ACA)*, 3 tomes, Bruxelles, 1975.

### 2. Ouvrages du XVI<sup>ème</sup> et du XVII<sup>ème</sup> siècles

- MONTECUCCOLO, G. A. Cavazzi da, *Istorica Descrizione de' Tre Regni, Congo, Matamba et Angola*, Bologne, 1687. Traduction portugaise : *Descrição Histórica dos Três reinos do Congo, Matamba e Angola (DHCMA)*, 2 vols., Trad., notas e índice G. M. de LEGUZZANO, Lisbonne, 1965.
- PIGAFETTA, Filippo, et LOPES, Duarte, *Relação do Reino do Congo e das terras circunvizinhas*, Lisbonne, 1951.

### 3. Autres ouvrages cités

- BAL, W., *Description du royaume du Congo et des contrées environnantes*, Lovanium, Kinshasa, 1963.
- BOSCHI, Caio, « Estruturas eclesiásticas e inquisição », in *História da expansão portuguesa*, sous la direction de F. BETHENCOURT et Kirti CHAUDHURI, Lisboa, 1998, Vol. II, pp. 429-440.
- BOXER, Charles Ralph, « Uma relação inédita e contemporânea da batalha de Ambuíla em 1665 », in *Boletim cultural do museu de Angola*, n<sup>o</sup> 2, 1960, pp. 3-11.
- BRÁSIO, António, « O brasão de Armas do rei do Congo », in *História e missiologia, inéditos e esparsos*, 1973, pp. 209-215.
- « Quarto centenário da Sé do Congo », in *Portugal em África*, Vol. V, 1948 ; pp. 91-97.
- CARROCERA Boaventura de, « Os Capuchinhos no Congo e o clero indígena », in *Portugal em África*, 2.<sup>a</sup> Série, vol. VI, 1949, pp. 232-241.
- CORNEVIN, Robert et Marianne, *Histoire de l'Afrique, des origines à nos jours*, Paris, 1964.
- COSTA, Avelino de Jesus da, « A virgem Maria padroeira de Portugal na Idade Média », in *Lusitania Sacra*, Tome II, Lisbonne, 1957, pp. 7-49.
- CUVELIER, Jean, « Quelques notes sur les anciennes Missions des Capucins au Congo et dans l'Angola », in *Revue d'Histoire des Missions*, septembre 1934, pp. 53-67.

- , *L'Ancien Royaume du Congo. Fondation, découverte, 1<sup>ère</sup> évangélisation de l'ancien Royaume du Congo, règne du grand roi Affonso Mvemba Nzinga (1541)*, Bruges, Paris, 1946.
- Encyclopédie des Symboles*, édition française de Michel Cazenave [adap. de l'allemand par Françoise Périgaut, Gisèle Marie et Alexandra Tondat], Paris, 1996.
- FELNER, Alfredo de Albuquerque, *Angola – Apontamentos sobre a ocupação e início do estabelecimento dos portugueses no Congo, Angola e Benguela (extraídos de documentos históricos)*, Coimbra, 1933.
- HILDEBRAND, « Les premiers Capucins au Congo en 1645 », in *Revue d'Histoire des Missions*, septembre 1939, pp. 381-389.
- LAURENT, M. H., « Quelques notes sur les anciennes missions des Capucins au Congo et dans l'Angola », in *Revue d'Histoire des Missions*, septembre 1934, pp. 329-345.
- MILHOU, Alain, « L'Afrique », in *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, sous la direction de J. M. MAYEUR, C. PIETRI, A. VAUCHEZ, et M. VENARD, Tome VIII, « Le temps des confessions (1530-1620/30) », Poitiers, 1992, pp. 665-691.
- MILLER, Joseph C., « Thanatopsis », in *Cahiers d'études Africaines*, Vol. XVIII (1-2), 69-70, Paris, 1978, pp. 223-228.
- MUACA, Eduardo André, *Breve história da evangelização de Angola (1491-1991)*, [s.l.], 1991.
- REGO, António da Silva, *Les Missions Portugaises (aperçu général)*, Lisbonne, 1958.
- TROESCH, José B., « Os Capuchinhos italianos no Congo », in *Portugal em África*, Vol. XVI, 1959, pp. 232-245 .